



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Bureau des Concours et Examens Professionnels

**CONCOURS INTERNE POUR L'ACCÈS A L'EMPLOI DE SECRÉTAIRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
(CADRE GÉNÉRAL)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Mercredi 21 septembre 2022

QUESTIONS INTERNATIONALES

Rédaction d'une note à partir d'un dossier relatif aux questions internationales

Durée totale de l'épreuve : 4 heures
Coefficient : 4


SUJET AU VERSO :

SUJET

Rédactrice/rédacteur à la Direction générale de l'administration du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, vous devez rédiger une note de synthèse à l'intention de la directrice générale qui analyse comment le MEAE a élaboré une stratégie internationale de l'égalité femme/homme déclarée grande cause du quinquennat de la Présidence de la République entre 2018 et 2022.

Vous tirerez un bilan de cette stratégie et proposerez des pistes d'amélioration pour le prochain quinquennat.

Ce dossier comporte 59 pages (page de garde et sommaire non compris)

SOMMAIRE

Document 1 : Discours du président de la République du 25 septembre 2018 à la 73^{ème} assemblée générale des Nations-Unies (pages 1-7).

Document 2 : Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022), 8 mars 2018 (pages 8-16).

Document 3 : Evaluation synthétique par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères à mi-parcours de la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et des hommes, juin 2020 (pages 17-20).

Document 4 : Page internet du site Diplomatie du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, 4 novembre 2020 (page 21).

Document 5 : Rapport du Haut Conseil pour l'Égalité entre les femmes et les hommes : La diplomatie féministe : d'un slogan mobilisateur à une véritable dynamique de changement ? 4 novembre 2020 (page 22-26).

Document 6 : Article d'Euractiv, 23 novembre 2020 (page 27-29).

Document 7 : Page internet du site diplomatie sur le Forum Génération Égalité, 2 juillet 2021 (page 30-31).

Document 8 : Rapport d'information du Sénat au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur l'égalité femmes-hommes comme enjeu de l'aide publique au développement par Mme Claudine Lepage, 4 mai 2021 (page 32 -45).

Document 9 : Rapport d'Oxfam France, care France et Equipop sur le bilan du quinquennat (2017-2022) sur l'égalité femmes / hommes, mars 2022 (page 46-53).

Document 10 : Discours du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, 2 mars 2022 (page 54 - 59).

25 SEPTEMBER 2018 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À LA 73E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

[Télécharger le .pdf](#)

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI.

New-York, Mardi 25 septembre 2018

Monsieur le Président de l'Assemblée générale des Nations unies,

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes toutes et tous ici les héritiers d'un formidable espoir, celui de préserver les générations futures du fléau de la guerre, de construire un ordre international fondé sur le droit et le respect de la parole donnée, de faire avancer l'humanité vers un progrès économique, social, moral dans une liberté toujours plus assurée.

Et nous avons eu des résultats : les droits de l'homme se sont diffusés, le commerce et la prospérité se sont développés, la pauvreté a reculé. C'est cela notre acquis des dernières décennies.

Cependant, nous devons regarder avec lucidité le moment que nous traversons. Nous vivons aujourd'hui une crise profonde de l'ordre international libéral westphalien que nous avons connu. D'abord, car il a échoué pour partie à se réguler lui-même. Ses dérives économiques, financières, environnementales et climatiques n'ont pas trouvé de réponse encore à la hauteur à ce jour.

Ensuite, parce que notre capacité collective à apporter une réponse aux crises est encore trop souvent entravée par les divisions du Conseil de sécurité. Notre organisation en est trop souvent réduite à déplorer des violations des droits qu'elle s'était jurée de garantir. 70 ans après l'adoption par cette assemblée à Paris de la Déclaration des droits de l'homme, un relativisme culturel, historique, religieux conteste aujourd'hui les fondements de leur universalité.

Née d'une espérance, l'ONU peut devenir, comme la Société des Nations qui l'a précédée, le symbole d'une impuissance. Et nul n'est besoin de chercher les responsables de ce délitement, ils sont ici, dans cette assemblée. Ils prennent la parole aujourd'hui. Les responsables, ce sont les dirigeants que nous sommes.

A partir de ce constat, trois grandes voies se présentent au fond devant nous. La première, c'est celle de penser qu'il s'agit d'un moment, d'une parenthèse dans l'Histoire avant un retour à la normale. Je n'y crois pas. Je n'y crois pas car nous traversons une crise d'efficacité et de principe de notre ordre mondial contemporain qui ne pourra plus retrouver ses repères et son fonctionnement d'avant. Le moment que nous vivons n'est pas une parenthèse : il exprime nos propres insuffisances passées.

La deuxième voie, ce serait celle de la loi du plus fort. C'est la tentation pour chacun de suivre sa propre loi. Cette voie, je l'affirme ici, celle de l'unilatéralisme, elle nous conduit directement au repli et au conflit, à la confrontation généralisée de tous contre tous, au détriment de chacun, même de celui à terme qui se croit le plus fort. La responsabilité de la paix ne se délègue pas, ne se refuse pas, ne se préempte pas, elle s'exerce collectivement. La loi du plus fort ne protège aucun peuple contre quelque menace que ce

soit, qu'elle soit chimique ou nucléaire.

Qu'est-ce qui permettra de régler véritablement la situation en Iran et qu'est-ce qui déjà a commencé à permettre de la stabiliser ? La loi du plus fort, la pression d'un seul ? Non ! Nous savons que l'Iran était sur la voie du nucléaire militaire, mais qu'est-ce qui l'a stoppé ? L'Accord de Vienne de 2015. Nous devons aujourd'hui, comme je le disais il y a un an, non pas exacerber les tensions régionales, mais proposer un agenda plus large permettant de traiter toutes les préoccupations nucléaires, balistiques, régionales causées par les politiques iraniennes, mais dans le dialogue et le multilatéralisme. Sans naïveté ni complaisance, mais sans des postures qui, à terme, ne manqueraient pas d'être stériles.

Qu'est-ce qui réglera le problème des déséquilibres commerciaux et toutes leurs conséquences sur nos sociétés ? Des règles communes adaptées à la réalité d'aujourd'hui et permettant d'assurer des conditions de concurrence loyale, égale et en aucun cas un traitement bilatéral de tous nos différends commerciaux ou un nouveau protectionnisme.

Qu'est ce qui permettra de régler la crise entre Israël et la Palestine ? Pas des initiatives unilatérales, ni le fait d'ignorer les droits légitimes des Palestiniens pour obtenir une paix durable, ni de sous-estimer le droit légitime des Israéliens à leur sécurité. Il n'y a pas d'alternative crédible à la solution de deux Etats vivant côte à côte en paix et en sécurité avec Jérusalem pour capitale. Israël sait que la France a pour elle une amitié indéfectible et c'est au nom de cette amitié que je l'appelle à mettre rapidement un terme à la politique des faits accomplis qui menace la possibilité même d'aboutir à un accord de paix. Poursuivre dans cette voie serait une erreur.

Sur cette question, je suis prêt et nous devons être prêts à sortir des dogmes, des positions historiques, à prendre des initiatives nouvelles, mais à condition que cela déclenche des changements positifs sur le terrain. La loi du plus fort là aussi ne fera que renforcer les frustrations et les violences.

Vous l'avez compris, face aux déséquilibres contemporains, je ne crois pas à la loi du plus fort, quand bien même elle s'habillerait d'une forme de légitimité là où elle a perdu en réalité toute espèce de légalité.

Je crois à une troisième voie possible devant nous, sans doute la plus difficile, sans doute la plus exigeante, qui nous impose de forger ensemble un nouveau modèle, de trouver ensemble un nouvel équilibre mondial. Car après une forme de modèle d'hyperpuissance, nous assistons depuis plusieurs années à une nouvelle instabilité du monde marquée par le retour des puissances multiples.

Le nouvel équilibre que nous devons créer doit reposer sur de nouvelles formes de coopérations régionales et internationales et se structurera selon moi autour de trois principes : le premier, c'est le respect des souverainetés, au fondement même de notre charte ; le second, c'est le renforcement de nos coopérations régionales ; et le troisième, c'est l'apport de garanties internationales plus robustes. Et c'est cette méthode, c'est autour de ces trois principes que nous devons veiller à régler les situations de crise contemporaines.

Ainsi, en Syrie, nous poursuivons la lutte contre le terrorisme islamiste. Les engagements militaires de certains pays ont permis au régime de se rétablir au prix de crimes dont les responsables devront un jour rendre compte. Le peuple syrien en a tragiquement payé le prix, et il n'y aura pas de vainqueurs dans une Syrie en ruines. Ce qu'il faut maintenant, c'est gagner la paix sous l'égide des Nations unies. Il ne nous revient pas de décider pour le peuple syrien, mais bien de construire les voies et moyens de cette méthode que je viens de définir et donc de construire une solution portée, non seulement par les Etats garants d'Astana, mais aussi d'autres Etats régionaux et la communauté internationale à travers le Small Group, de le faire sous la coordination des Nations unies et du représentant spécial du secrétaire général, afin de créer, d'une part, de régler la crise humanitaire, et d'autre part, de construire une solution politique inclusive durable à travers la réforme constitutionnelle et l'organisation d'élections libres.

C'est cela, respecter véritablement la souveraineté syrienne ! Ça n'est ni se substituer au peuple syrien

pour décider qui doit être son dirigeant ni accepter de couvrir tous les crimes en acceptant que ce dirigeant reste jusqu'à la fin des temps en considérant que nous n'avons plus de principes et, au fond, plus de droits.

En Libye, là aussi, c'est cette nouvelle méthode qui doit nous permettre de faire advenir une solution durable. Le statu quo actuel permet aux milices, aux trafiquants de gagner du terrain, déstabilisant toute la région. Nous ne donnerons pas au Libyens les moyens d'en sortir si nous continuons de nous diviser, si la Libye devient le terrain, comme elle l'est encore trop souvent, de confrontations des influences étrangères.

A Paris, les Libyens ont pris l'engagement d'organiser rapidement des élections qui permettront de réunifier les institutions de l'Etat. Il faut que ces engagements soient tenus sous l'égide des Nations unies, avec une coopération étroite de l'Union africaine.

Hier, une étape importante a été franchie et je veux ici la saluer, c'est l'intérêt des Libyens comme de leurs voisins, des Européens et de la communauté internationale qui doit être unie autour de ces objectifs d'avancer ainsi.

Nous sommes, tous ensemble, forts face au terrorisme quand les Etats peuvent compter sur leurs propres forces pour assurer leur sécurité et quand cette sécurité sait aussi s'articuler sur des solutions régionales et internationales suivant le principe que je viens d'édicter.

C'est la décision prise par les Etats du Sahel qui agissent ensemble au sein de la Force du G5. C'est le sens du processus lancé par l'Union africaine pour mieux prendre en charge ses responsabilités au travers des opérations africaines de paix. C'est le sens des initiatives prises dans la région du lac Tchad, elles aussi accompagnées par le Nigeria, le Tchad, le Cameroun et portées par l'Union africaine.

C'est pourquoi nous devons soutenir cette initiative de l'Union africaine, pousser à une meilleure articulation entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations unies. Je souhaite que d'ici la fin de l'année, une résolution puisse être prise en ce sens.

Nous sommes forts face au terrorisme quand nous savons prendre ensemble nos responsabilités pour lutter contre toutes les formes de son financement, quand nous sommes capables, comme nous le faisons dans l'Alliance pour le Sahel, d'agir ensemble pour le développement, l'agriculture, l'éducation, contre les racines du désespoir qui ont permis aux terroristes de capturer les âmes.

7,5 milliards de dollars sont d'ores et déjà engagés dans 500 projets définis conjointement avec tous les Etats concernés et les partenaires de l'Alliance pour le Sahel. Ce sont ces premiers résultats que nous devons consolider.

Et vous le voyez sur chacune de ces crises, la réponse n'a pas été de laisser des Etats seuls, n'a pas été de substituer à eux ou de dire d'ici quel était le droit ou la solution, mais de savoir articuler consciencieusement le principe de souveraineté des peuples, de coopération régionale et d'un vrai engagement de la communauté internationale. C'est autour de ce triptyque que se construisent les solutions contemporaines.

Seule l'action collective permet de préserver la souveraineté et l'égalité des peuples qui nous ont donné mandat. C'est cette même exigence que nous devons porter face aux défis démographique, climatique, numérique qui sont ceux devant nous et qu'aucun d'entre nous ne pourra affronter seul.

Face au grand défi migratoire, je ne crois pas au discours d'ouverture inconditionnelle, ils ne font que provoquer l'inquiétude et accroître l'intolérance. Je ne crois pas davantage aux discours mensongers de ceux qui prétendent, par exemple, en Europe comme ailleurs, qu'ils seront plus forts abrités derrière une fermeture des frontières, ce n'est pas vrai.

La seule façon efficace de gérer de manière organisée et maîtrisée les flux migratoires qui touchent tous nos continents, c'est de créer les conditions d'une mobilité internationale choisie et non subie, de travailler ensemble, pays d'origine, de transit, de destination, pour s'attaquer aux causes profondes de ces migrations, surtout quand elles sont subies, démanteler les réseaux de trafiquants qui sont le pire fléau de cette situation et protéger nos frontières de manière respectueuse tout en assurant le respect de notre droit international et en particulier la protection inconditionnelle de ceux qui ont droit à l'asile. C'est cela que nous avons décidé de faire ensemble dans le pacte des Nations unies qui sera adopté à Marrakech en décembre et que je soutiens.

Face aux dérèglements climatiques, là non plus, il n'y a pas de passagers clandestins ou de solution facile. Même ceux qui ont contesté la réalité en subissent les conséquences comme tous les autres. Les phénomènes météorologiques extrêmes sont aujourd'hui quotidiens. Et en affaiblissant l'action collective, certains ne font que s'exposer davantage eux-mêmes.

Face à la grande transformation numérique, notre devoir est là aussi de nous tenir ensemble afin de construire les règles contemporaines qui permettront de concilier le développement de l'intelligence artificielle et nos règles éthiques, d'accompagner la transformation numérique de nos sociétés.

Vous le voyez, mes chers amis, je crois profondément à la souveraineté des peuples qui, aujourd'hui, est présente, forte, est une demande de tous nos peuples sur la scène internationale et dans le même temps, à une coopération renforcée aux formes multiples et à une légitimité renouvelée de l'engagement international dans ce contexte. Le grand combat de nos aînés a été celui de la paix et il nous incombe toujours. Nous ne le gagnerons au XXI^e siècle qu'en restaurant un multilatéralisme fort, capable de régler ses conflits de manière pragmatique, mais aussi et plus largement de nous attaquer aux causes de ces dérèglements.

Pour tout vous dire, je ne crois pas en un grand peuple mondialisé. En rien, c'est irénique, ça n'existe pas. Mais je crois dans des valeurs universelles et sur ce point nous ne devons rien céder, ça n'est pas la même chose ! Je crois dans la défense non négociable de nos valeurs, les droits de l'homme, la dignité des individus, l'égalité entre les sexes. Je crois dans notre capacité à bâtir des équilibres respectueux des peuples et des cultures en ne négociant rien de cette universalité, c'est ça la réalité ! Et je ne laisserai en rien le principe de souveraineté des peuples dans la main des nationalistes ou de toutes celles et ceux qui prônent aujourd'hui dans la communauté internationale le repli, qui veulent utiliser la souveraineté des peuples pour attaquer l'universalisme de nos valeurs, la force de celle-ci et ce qui nous tient ici tous ensemble dans cette salle !

Nous avons tous ici, même ceux qui font profession de la critiquer, bénéficié de la structuration de l'ordre international qui a accompagné la mondialisation. Aujourd'hui, nous devons nous attaquer aux causes profondes de nos déséquilibres, nous devons regarder ensemble en face les faiblesses de notre ordre international et, au-delà des crises que je viens d'évoquer, regarder les inégalités profondes qui se sont installées.

C'est pour moi aujourd'hui le cœur de notre problème, qu'est-ce qui fait renaître les nationalismes, le doute sur notre assemblée ? Qu'est-ce qui fait naître partout les crises ? Ce sont ces inégalités profondes que nous n'avons pas su régler.

Il y a 10 ans, lorsque la crise financière internationale a sévi, nous avons pris des mesures d'urgence mais nous n'avons pas réglé le problème le plus profond, nous n'avons pas endigué ce mouvement d'hyper-concentration des richesses sur notre planète et nous n'avons pas véritablement apporté une réponse à tous les laissés-pour-compte de la mondialisation. Tous ceux qui en étaient tenus à l'écart, et qui ont nourri ainsi des frustrations en raison des humiliations subies, ont nourri un désespoir dont nous payons aujourd'hui le prix collectivement.

Nous devons une réponse à tous ces concitoyens. Nous devons, mes amis, une réponse aux 265 millions d'enfants qui n'ont pas accès à l'école, dont plus de la moitié vit en Afrique subsaharienne, aux jeunes filles auxquelles moins de 40 % des pays offrent un accès équitable à l'éducation.

Nous devons une réponse aux 700 millions d'enfants qui vivent dans les régions les plus exposées aux conséquences du changement climatique, victimes des inondations, des sécheresses, de la montée des eaux, de la raréfaction des ressources.

Nous devons une réponse aux 200 millions de femmes qui n'ont pas accès à la contraception, aux plus d'un milliard qui ne sont pas protégées par la loi si elles venaient à subir des violences dans leur foyer. A toutes les femmes dont l'écart de rémunération avec les hommes est de 23 % dans le monde en moyenne, allant jusqu'à 40 % dans les zones rurales. Nous devons une réponse aux 783 millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, à celles qui souffrent de la faim ou de la malnutrition chronique, à celles et ceux qui n'ont pas accès aux soins élémentaires.

Nous devons une réponse aux aspirations de la jeunesse la plus importante de l'histoire, la nôtre, soit près de deux milliards de personnes qui ont aujourd'hui entre 10 et 24 ans et qui vivent pour 90% d'entre eux dans un pays en développement.

Nous devons une réponse à tous ceux qui tournent leur regard vers nous parce que leur destin dépend de ce que nous sommes capables ou non de faire ici ensemble dans cette assemblée. Et ceux qui oublient que nous devons une réponse à tous ceux-là se trompent parce qu'ils préparent les crises de demain, d'après-demain parce qu'ils laisseront leurs successeurs, parce que nous laisserons alors nos enfants dans une situation bien pire que la nôtre à l'heure actuelle.

Nous avons progressé pour réduire les inégalités entre nos pays, et nous nous en sommes donné le cadre avec l'agenda 2030 pour le développement, mais ce combat n'est pas derrière nous, il est loin d'être achevé. La richesse par habitant est 50 fois supérieure dans les pays de l'OCDE à ce qu'elle est dans les pays à faibles revenus. Pensons-nous que durablement nous pouvons construire la stabilité, les équilibres avec une telle situation ? Non, nous devons agir !

C'est pour cette raison, comme je l'avais annoncé ici l'année dernière, que j'ai décidé d'augmenter l'aide publique au développement de la France d'un milliard d'euros dès 2019. Nos crédits humanitaires augmenteront quant à eux de 40 %.

Mais c'est aussi pour cela que la lutte contre les inégalités sera la priorité de la présidence française du sommet du G7 en 2019. En effet, la France aura après le Canada, dont je veux ici saluer le leadership, la prochaine présidence du G7, dont je souhaite revoir le format en profondeur pour mieux associer plusieurs autres puissances et travailler à de nouvelles formes de coordination.

C'est aux Nations Unies que je tenais à dire en premier que cet agenda des inégalités sera au cœur du prochain G7. C'est devant vous aussi que je m'engage à venir rendre compte des résultats du G7 de Biarritz en septembre prochain, parce que le temps où un club de pays riches pouvait définir seul les équilibres du monde est depuis longtemps dépassé. Parce que le destin de chacun des pays qui le composent est indissociable de celui de tous les membres de cette assemblée.

Oui, nous devons aujourd'hui nous attaquer aux inégalités contemporaines car elles sont à la racine de ce mal que je dénonçais au début de mon discours. Nous devons nous attaquer aux inégalités de destin. Ce sont des aberrations morales autant qu'une réalité insoutenable. Il n'est pas acceptable de ne pas avoir les mêmes chances selon le pays où l'on est né, de ne pas pouvoir aller dans certains pays à l'école parce qu'on est une femme, de ne pas avoir accès à certains soins élémentaires.

Nous avons tenu l'engagement pris ici même l'an dernier avec le président du Sénégal, la Conférence de financement du Partenariat mondial pour l'éducation en février à Dakar a permis de lever 2,5 milliards de

dollars pour développer l'accès à l'éducation dans le monde. C'est un montant historique. La France y a multiplié par 10 sa contribution. La mobilisation du G7 déjà engagée sous la présidence canadienne devra permettre d'aller plus loin.

Nous sommes à un moment clé sur ce sujet, celui où nous serons capables ou non de prendre la mesure du défi qui nous est lancé. Il y a 620 millions d'enfants à scolariser en plus dans le monde d'ici à 2030 dont 444 millions d'Africains. Allons-nous nous donner les moyens ? Allons-nous leur donner les moyens à tous d'avoir des bases robustes leur permettant d'être acteurs de leur vie, d'une vie fraternelle dans le monde de demain ? Si nous ne le faisons pas, quel monde nous préparons-nous ?

C'est pour cela que j'ai engagé la France à ce point dans ce combat, c'est pour cela que j'insiste tant sur la formation des professeurs, l'enseignement professionnel et l'égalité fille-garçon en matière d'éducation. C'est pour cela que je vous appelle tous à ce grand élan mondial pour l'éducation. L'éducation et la santé seront non seulement les piliers de nos sociétés du XXI^{ème} siècle, mais aussi les constituants fondamentaux de nos économies.

Nous devons aussi lutter ardemment contre les inégalités liées au genre. J'ai fait en France de l'égalité femme-homme la grande cause de mon quinquennat et je lance ici un appel pour en faire avec vous une grande cause mondiale. Les femmes et les filles sont les premières touchées par la pauvreté, les conflits, les conséquences du réchauffement climatique, elles sont les premières victimes des violences sexistes et sexuelles qui les empêchent trop souvent de circuler librement, de travailler, de disposer de leur corps selon leur choix.

Notre responsabilité au XXI^{ème} siècle est de mettre fin à ces violences, du harcèlement de rue jusqu'au féminicide. Il est temps que notre monde cesse de faire des femmes des victimes et leur construise enfin la place qu'elles méritent, celle d'être aussi des leaders ! Nous devons leur garantir partout l'accès à l'éducation, la santé, l'emploi, à la prise de décision économique et politique, lutter contre toutes les formes de violences qui s'exercent contre elles.

La France proposera ainsi aux gouvernements qui souhaitent avancer avec nous de créer une coalition pour l'adoption de nouvelles lois pour l'égalité entre les femmes et les hommes. 50 % de notre aide au développement sera consacré à des projets permettant de réduire les inégalités de genres.

Nous devons aussi relancer la mobilisation contre les inégalités en matière de santé à l'échelle internationale. Nous accueillerons en 2019 à Lyon la conférence de reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Nous reprendrons l'initiative sur la lutte contre les faux médicaments et nous intensifierons notre action face aux grandes pandémies. J'appelle ici chacun à la mobilisation.

Nous devons enfin lutter, avec le sens de l'urgence chevillée au corps, contre les inégalités environnementales. Il n'est pas acceptable que 45 % des émissions de gaz à effet de serre soient produites par 10 % des habitants les plus riches de la planète. Il n'est pas efficace, comme c'est le cas pour le solaire, que les pays qui ont le plus gros potentiel et les plus grands besoins soient ceux qui aient le moins accès aux technologies adaptées.

Il n'est pas soutenable que 100 millions de personnes de plus soient condamnées d'ici 2030 à une situation d'extrême pauvreté, si nous n'arrivons pas à tenir nos engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Là aussi, c'est un combat qui doit nous rassembler.

Il y a ici des pays qui souffrent plus que d'autres et nous leur devons solidarité. Mais nous aurons tous à rendre compte de ces désastres qui se multiplient devant nos peuples et devant nos propres enfants.

La décomposition annoncée de l'Accord de Paris a été déjouée, parce que nous avons su rester unis, malgré la décision américaine de s'en retirer. Cette force doit continuer de nous porter pour conjurer tous

les fatalismes.

On nous dit que les solutions existent, mais que les financements ne sont pas au rendez-vous. Alors allons les chercher, innovons. C'est ce que nous avons fait l'an dernier à Paris, le 12 décembre, avec beaucoup d'entre vous, au Sommet One Planet, avec des engagements concrets et des premiers résultats. C'est ce que nous avons fait en début d'année à Delhi avec l'Alliance solaire internationale. C'est ce que nous ferons encore demain à New York, avec la deuxième édition du Sommet One Planet.

On nous dit qu'il est déjà trop tard, que nous ne tiendrons pas les objectifs. Alors accélérons, adoptons ensemble les règles d'application de l'Accord de Paris, à la COP 24 en décembre. Mettons en œuvre le protocole contre les gaz HFC qui pourrait nous faire baisser d'un degré la température moyenne de la planète d'ici à 2050. Fixons-nous pour objectif de conclure en 2020 un projet de pacte mondial pour l'environnement ambitieux, de faire de la COP de Pékin sur la biodiversité et le Congrès mondial de l'UICN en France en 2020 des étapes décisives.

Engageons-nous clairement et soyons toutes et tous aussi clairs, concrets et cohérents. Il y a urgence. Alors, mettons-nous en conformité avec les engagements que nous avons pris. Ne signons plus d'accords commerciaux avec les puissances qui ne respectent pas l'Accord de Paris. Faisons en sorte que nos engagements commerciaux intègrent nos contraintes environnementales et sociales. Mobilisons plus fortement les fonds souverains, les financeurs dans cette stratégie d'une politique bas-carbone.

La France continuera d'exercer, avec tous ceux qui le veulent, le leadership mondial de ce combat. Nous travaillerons au G7 pour que les engagements pris à la COP 21 soient revus à la hausse et si l'un des membres ne veut pas avancer, nous avancerons quand même, en allant chercher de nouvelles coalitions, de nouveaux formats. Parce que la vocation du G7 est de rester un groupe uni de pays attachés à la démocratie. Mais il doit aussi aujourd'hui contribuer à créer de nouvelles coalitions qui permettent d'avancer et de recomposer le système collectif mondial.

Alors, construisons de nouvelles formes de coopération pour, sur ces sujets fondamentaux, avancer, décider.

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons lutter efficacement contre toutes ces inégalités qui ont fracturé chacune nos sociétés. La défiance dans nos sociétés, les tentations de repli se nourrissent de cela. Elles se nourrissent de toutes ces inégalités que nous avons laissé se créer et de notre incapacité collective à y répondre avec efficacité.

Or, aucun de nous ne pourra lutter efficacement contre les inégalités que je viens de dénoncer, s'il agit seul. Sinon, il n'y aura au fond que deux solutions. La première, ce serait de toujours s'aligner vers le bas, d'aller rejoindre un standard qu'on connaît, c'est ce que nous avons fait pendant des décennies. Il y a une guerre commerciale, alors diminuons les droits des travailleurs, baissions les taxes toujours davantage, nourrissons les inégalités pour essayer de répondre à nos difficultés commerciales. Ceci mène à quoi ? Au renforcement des inégalités dans nos sociétés et à cette cassure que nous sommes en train de vivre.

L'autre réponse, ce serait de dire ce qui ne fonctionne pas, ce sont les règles. Alors replions-nous sur nous-mêmes. L'isolationnisme, le protectionnisme. Mais cela ne conduit qu'à une chose, l'accroissement des tensions. Cela ne répond en rien aux inégalités profondes.

Je propose, au contraire, que nous mettions en place un mécanisme collectif pour travailler ensemble à ce que nous faisons, dans chacun de nos pays, pour réduire les inégalités.

D'évaluer, mais aussi de mieux mettre en cohérence nos actions, de diffuser les bonnes pratiques. Je propose ainsi que les institutions internationales, les Nations unies, mais aussi bien sûr l'OCDE nous appuient dans la mise en place de ce mécanisme sur lequel le G7 devra être moteur.



STRATÉGIE INTERNATIONALE DE LA FRANCE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (2018-2022)

RAPPORT DE STRATÉGIE



Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement
et du développement international

2018

Introduction

En 2007, la France s'est dotée d'une première stratégie genre et développement¹ qui a marqué une étape importante dans la prise en compte du genre dans la politique française de coopération. Cette stratégie a permis de renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques d'aide au développement et des actions extérieures de la France. L'intégration de l'approche genre au sein de l'aide publique au développement (APD) constitue en effet un levier permettant de démultiplier l'impact de l'aide. Les résultats de cette stratégie ont fait l'objet d'une évaluation publique par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE).

Une deuxième stratégie, adoptée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) en juillet 2013, s'est inscrite dans le prolongement de la première pour la période 2013-2017 et a permis d'approfondir la prise en compte du genre dans la politique de développement. En octobre 2017, le HCE a publié un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie², qui a eu un impact structurant et a permis de rendre visible l'engagement de la France en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de favoriser des actions innovantes des ambassades et des opérateurs en faveur du genre.

Lors du CICID du 30 novembre 2016, il a été décidé que « la France adoptera en 2018 une nouvelle stratégie genre, approfondissant son engagement en faveur de la prise en compte des questions de genre dans tous ses instruments de développement, afin de favoriser l'autonomisation et l'égalité de droits pour les femmes et les filles, qui sont des actrices majeures du développement durable. La nouvelle stratégie sera évaluée annuellement par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Le CICID du 8 février 2018 a rappelé que « l'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause du quinquennat. Elle sera un principe directeur et transversal de l'action extérieure de la France et des actions spécifiques seront entreprises pour la promouvoir ». Le CICID a adopté la présente stratégie et a décidé d'un ensemble

d'actions pour renforcer la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique de développement de la France.

Le présent document a pour objectif d'approfondir et d'élargir le travail effectué dans le cadre des deux stratégies précédentes, en répondant à quatre défis principaux :

- **Un renforcement du portage institutionnel et politique**, conformément à la décision de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause du quinquennat³. Pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'action extérieure de la France, il faut renforcer et structurer son appropriation et son intégration au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de ses opérateurs et renforcer sa place dans les cadres de concertation bilatéraux et multilatéraux.
- **La transversalisation du genre à l'ensemble de notre politique étrangère**. Comme l'a montré la mise en œuvre de la stratégie 2013-2017, l'égalité entre les femmes et les hommes va au-delà des enjeux de développement. L'exercice de transversalisation implique de renforcer la culture institutionnelle du MEAE et de ses opérateurs, pour que le réflexe genre devienne systématique dans l'ensemble des domaines.
- **Le renforcement des moyens de mise en œuvre et en particulier du financement, dans un cadre budgétaire contraint**. En 2016, l'aide bilatérale française ayant un effet positif en matière de genre (« aide genrée ») atteignait 28 % en volume alors que la moyenne des bailleurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) était de 35 %. La France a l'objectif ambitieux d'atteindre 50 % d'aide genrée en 2022, s'alignant ainsi sur nos partenaires du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE⁴ les plus investis dans cette approche.
- **La mise en place d'un cadre de redevabilité permettant d'évaluer l'impact des actions conduites**. Des outils de collecte et d'analyse des données doivent être mis en place, dans le cadre des travaux menés, en lien avec le HCE, sur les dispositifs d'autoévaluation et de redevabilité externe.

1. Adoption par le CICID du document stratégique genre le 9 novembre 2007.

2. Rapport n° 2017-09-29-INT-029, publié le 13 octobre 2017 à la suite de la demande d'évaluation par le HCE formulée par le CICID du 31 juillet 2013.

3. Discours du président de la République à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes, le 25 novembre 2017.

4. www.oecd.org/dac/gender-development/Aid-to-Gender-Equality-Donor-Charts-2017.pdf

Chapitre 1

CONTEXTE ET ENJEUX : UNE PRIORITÉ DE LA FRANCE EN CONFORMITÉ AVEC SES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX

Si l'attention internationale portée sur les enjeux de genre s'est accrue au cours des dernières années, les évolutions récentes et les nouveaux enjeux globaux rendent nécessaire la poursuite d'une action résolue en faveur de la concrétisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes dans l'ensemble des régions du monde.

1.1. Égalité entre les femmes et les hommes : une priorité pour la France

L'autonomisation économique et sociale des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes constituent un socle fondamental du développement durable. Les femmes et les filles sont particulièrement touchées par la pauvreté et les conflits. Aujourd'hui encore, elles font face à des difficultés spécifiques liées à leur statut dans la société et à des discriminations de genre, dans tous les domaines et dans toutes les catégories de

pays. Les femmes doivent être promues comme actrices du développement durable et du bon fonctionnement des sociétés, au même titre que les hommes, dans une approche prenant en compte le genre.

Cette approche inclut des transformations sociales concernant les rôles respectifs des femmes et des filles comme des hommes et des garçons. L'implication des hommes et des garçons est importante dans le cadre de la promotion de l'égalité des sexes, car ils font eux aussi l'objet de normes sociales et de stéréotypes fondés sur le genre : ces derniers les déchargent de tâches et responsabilités dites « reproductives » mais les enferment dans des rôles. Ils doivent par conséquent être associés à la remise en question des traditions et des coutumes qui perpétuent les inégalités de sexe.

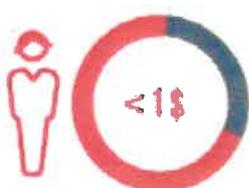
Face aux défis et enjeux auxquels le monde est confronté, la France est mobilisée et promeut des mesures ambitieuses et porteuses de ses valeurs universelles de droits, de liberté et de justice.

Les inégalités femmes-hommes dans le monde

Les femmes gagnent en moyenne 20 % de moins que les hommes



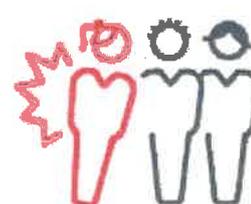
70 % des personnes vivant avec moins de 1 \$ par jour sont des femmes



Les femmes possèdent moins de 20 % des terres



1/3 des femmes dans le monde a été exposé à des violences sexuelles et physiques dans sa vie



© MEAE 2017 - Source : ONU-Femmes, FAO, OIT/Banque mondiale.

1.2 Enjeux démographiques et droits des femmes

La croissance démographique mondiale se concentrera d'ici 2050 dans le groupe des 47 pays les moins avancés, qui comprend 33 pays africains⁵. Les jeunes et les adolescents de 10-24 ans représentent la majorité de la population de ces pays, une proportion qui leur offrira à long terme les bénéfices du « dividende démographique » : la hausse de la population active, par comparaison avec les personnes dépendantes, peut conduire à une hausse de la productivité et une réduction des coûts des services sociaux, augmentant ainsi la richesse nationale. Avant d'y parvenir, la situation des filles et des femmes dans ces pays risque de se dégrader plus encore si des actions vigoureuses visant à leur autonomisation ne sont pas entreprises. La future population active ne pourra contribuer au développement que si elle est en bonne santé, éduquée et a accès à des emplois de qualité. C'est pourquoi l'accès des femmes et des filles aux services de base (éducation, santé) joue un rôle clé : santé des femmes et des filles (réduction de la mortalité infantile, accès à la santé sexuelle et reproductive, y compris à des services complets de planification familiale), accès à l'éducation des jeunes filles et des jeunes hommes (accès et amélioration de l'éducation sexuelle, recul de la nuptialité à 18 ans et maîtrise de la fécondité), accès à la formation, à l'emploi et aux infrastructures facilitant l'accès aux zones rurales les plus reculées.

1.3 Un contexte international sous tension

L'action extérieure de la France s'inscrit dans un contexte de montée des conservatismes et de remises en question dans le monde des droits fondamentaux des femmes. Ces tentatives visent à contester l'égalité des droits et le partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes et à limiter la jouissance par les femmes de leurs droits humains, qu'il s'agisse des droits sexuels et reproductifs, de l'accès aux services de planification familiale et l'éducation à la sexualité, ou de la protection contre les pratiques culturelles néfastes (par exemple les mutilations sexuelles féminines). Les femmes sont toujours exposées, partout dans le monde, à des violences sexuelles, physiques ou psychologiques.

Le Serment de Paris, présenté au MEAE à l'occasion du 8 mars 2017, a ainsi appelé à une remobilisation de la communauté internationale en faveur des droits des femmes : « La menace d'un retour en arrière n'a jamais été aussi forte, alors que renaissent les idéologies les plus réactionnaires et les extrémismes, notamment religieux, les plus dangereux. Plus que jamais, les femmes et leurs droits sont en danger. Dans les zones de conflits armés, le viol est une arme de guerre. Des fanatiques réduisent les femmes en esclavage et les persécutent. Ailleurs dans le monde, la protection des femmes et des enfants contre les violences conjugales et familiales est inexistante ou en péril, l'accusation d'adultère est passible des châtiments les plus extrêmes et la promotion de la santé sexuelle et reproductive se trouve aujourd'hui menacée. En Europe même, certains gouvernements entendent réassigner les femmes à leur rôle procréatif et à la sphère domestique, et s'emploient à restreindre voire à empêcher tout accès à l'avortement. L'égalité réelle sera impossible tant que les sociétés continueront de tolérer ou d'exercer un contrôle sur le corps des femmes, par la coercition ou la violence, qu'elle soit physique ou psychologique.⁶ »

Dans ce contexte, les pays défenseurs des droits des femmes et les sociétés civiles féministes au Nord comme au Sud s'unissent pour défendre leurs valeurs.

1.4 Des discriminations renforcées dans les situations de crise et de conflit

La paix et la stabilité ne sont plus la norme en de nombreux points de la planète. Les effets cumulés du réchauffement climatique, des tensions autour des ressources naturelles et du creusement des inégalités socio-économiques créent des conditions propices à démultiplier crises et conflits de tous ordres, dont les femmes sont les premières victimes.

Dans certains pays, en particulier dans les situations de conflit interne, les violences sexuelles sont organisées, planifiées, voire systématisées. Véritable arme de guerre, elles visent à terroriser les populations civiles, briser les familles et déstructurer la société. Les conflits contemporains servent aussi de terreau à un extrémisme violent, notamment du fait de groupes radicaux

5. Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *World Population Prospects: The 2015 Revision*, 2015.

6. Serment de Paris, 8 mars 2017.

qui, sous couvert de croyances religieuses, promeuvent une image dégradée des femmes, et se manifestent par la multiplication des violences à leur encontre, sous la forme de viols, asservissement sexuel et réduction en esclavage, mariage et grossesse forcés, traite, enfermement...

Lutter contre les discriminations à l'encontre des femmes est primordial afin de combattre les racines du radicalisme violent. Par ailleurs, associer les femmes aux enjeux de gouvernance et de sécurité permet de renforcer la résilience sociale, de sorte que les États sont plus résilients face aux conflits et à l'extrémisme lorsqu'ils font de l'égalité des sexes une priorité.

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre des principaux instruments et cadres internationaux de promotion des droits des femmes et de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

1.5 Le cadre international récent et ses évolutions

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), ratifiée par la France en 1983, s'inscrit au cœur du cadre international en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de droits des femmes. Elle oblige les États parties à prendre des mesures afin de parvenir à l'élimination des stéréotypes de genre dans les sphères privées et publiques⁷, tout en s'abstenant de perpétuer ces stéréotypes⁸.

Le cadre international en matière de droits des femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes a été renforcé par le cycle des conférences mondiales sur les femmes de Copenhague (1980)⁹, de Nairobi (1985)¹⁰, de Pékin et son Plan d'action (1995)¹¹, par la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994)¹², ainsi que lors des forums de haut niveau de Paris (2005), Accra (2008) et Busan (2011) sur l'efficacité de l'aide. Lors de la 121^e session du Comité des ministres à Istanbul en 2011, la Convention d'Istanbul¹³, ratifiée par la France en juillet 2014, a été adoptée. Ces conférences ont contribué à ce que la notion de genre soit considérée comme prioritaire.

À l'occasion du lancement des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD, 2000-2015), l'autonomisation des femmes a été reconnue comme l'une des priorités de la lutte contre la pauvreté, comme le montre l'OMD 3 et ses trois indicateurs

ENCADRÉ 1

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)

« ... le développement complet d'un pays, le bien-être du monde et la cause de la paix demandent la participation maximale des femmes à égalité avec les hommes, dans tous les domaines ».

7. Article 5 a) : « Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes. »

8. Article 5 b) : « Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour faire en sorte que l'éducation familiale contribue à faire bien comprendre que la maternité est une fonction sociale et à faire reconnaître la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans le soin d'élever leurs enfants et d'assurer leur développement, étant entendu que l'intérêt des enfants est la condition primordiale dans tous les cas. »

9. Conférence de la décennie des Nations unies pour la femme : égalité, développement et paix, Copenhague.

10. Conférence chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie des Nations unies pour la femme, Nairobi.

11. Conférence mondiale sur les femmes, Pékin.

12. Cycle de conférences qui a mis en évidence la forte interdépendance des activités des hommes et des femmes et le rôle des rapports de pouvoir entre les sexes dans le succès des politiques de développement.

13. La Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a été adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 7 avril 2011. Elle a été ouverte à la signature le 11 mai 2011 à l'occasion de la 121^e session du Comité des ministres à Istanbul. À la suite de sa 10^e ratification par l'Andorre le 22 avril 2014, la Convention est entrée en vigueur le 1^{er} août 2014. La Convention d'Istanbul repose sur l'idée que la violence domestique est une forme de violence sexiste dans la mesure où elle est exercée sur les femmes parce qu'elles sont des femmes. Il incombe à l'État, sous peine d'être en faute, de lutter efficacement contre cette violence sous toutes ses formes en prenant des mesures pour la prévenir, en protégeant les victimes et en poursuivant les auteurs.

concernant le genre¹⁴. Adoptés en septembre 2015 par l'AGNU, les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles forment l'Agenda 2030 ; ils prennent en compte la nécessité de mener de front deux défis : la protection de l'environnement et le développement. L'ODD 5 (« Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ») place l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'agenda international.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'égalité entre les femmes et les hommes est désormais un axe transversal de l'action extérieure de la France : l'autonomisation des femmes et des filles, la défense de leur santé et de leurs droits sexuels et reproductifs, l'élimination de toutes les formes de discrimination fondées sur le genre dans tous les domaines de la vie sociale, politique et économique, la lutte contre les stéréotypes, sont en effet autant de leviers pour le développement durable.

1.6 Le cadre européen

La politique d'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit depuis longtemps dans une stratégie communautaire, réitérée par des engagements récents :

- le Pacte européen 2011-2020 pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Union européenne (UE) ;
- la Stratégie de l'égalité 2010-2015, suivie de l'Engagement stratégique 2016-2019 de la Commission européenne ;
- la Stratégie européenne pour l'emploi et la croissance, dite Stratégie Europe 2020.

Depuis 2013, le programme national de réforme transmis par la France chaque année à la Commission européenne comporte ainsi un volet « Égalité entre les femmes et les hommes ».

L'action extérieure de la France en matière de genre s'inscrit dans le cadre du deuxième Plan d'action genre de l'UE pour la période 2016-2020 (GAP II). Le GAP II reflète l'engagement des États membres de l'UE, de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes et de promouvoir l'émancipation des femmes. La France adhère et contribue aux objectifs du GAP II, à savoir : la lutte contre toute forme de

violence à l'encontre des femmes et des filles, la promotion de leur émancipation économique et sociale, le renforcement de leur voix et de leur participation (élaboration des politiques et prise de décision à tous les niveaux) ainsi que l'évolution de la culture institutionnelle afin d'améliorer la prise en compte du genre dans les actions extérieures.

Les États membres de l'UE, de la Commission européenne et du SEAE rendent compte chaque année de la mise en œuvre du Plan d'action genre de l'UE. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la France continue de plaider pour une mise en œuvre ambitieuse du GAP II afin de répondre aux défis des inégalités et d'améliorer l'efficacité de l'action extérieure de l'UE.

1.7 Le cadre législatif national

L'objectif de la politique d'égalité est de traduire dans les faits le principe d'égalité inscrit dans les lois de la République. Elle a nécessité un programme d'actions interministérielles et partenariales et la mise en place de relations continues entre le secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, placé auprès du Premier ministre, et l'ensemble des départements ministériels et organismes publics.

Plusieurs lois récentes témoignent de la détermination des pouvoirs publics et de l'engagement de la Nation en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes définit ainsi les objectifs d'une politique intégrée de l'égalité et structure l'action des politiques publiques nationales et territoriales. Entièrement consacrée à l'effectivité des droits, la loi renforce les mécanismes d'application des dispositions existantes et incite à l'innovation pour dépasser les situations de blocage et changer les comportements.
- La loi du 13 avril 2016 vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Elle accroît les moyens d'enquête et de poursuite contre la traite des êtres humains et le proxénétisme, et améliore la prise en charge globale des personnes prostituées et la protection dont peuvent bénéficier les victimes de la traite des êtres humains et du proxénétisme (dispositions en matière de logement, de revenu

14. La parité dans l'accès à l'éducation primaire, secondaire et dans l'enseignement supérieur, la part des femmes dans l'emploi salarié et la part des femmes dans les parlements nationaux.

de substitution, de protection et de réparation aux victimes de traite et du proxénétisme).

- La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels renforce la prévention et la lutte contre les agissements sexistes dans l'environnement professionnel.

Le 25 novembre 2017, le président de la République a appelé à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une « grande cause du quinquennat ». Trois priorités sont mises en avant, dans le plan contre les violences : l'éducation, l'accompagnement des victimes et l'arsenal répressif. Plusieurs mesures concrètes ont ainsi été annoncées, visant notamment à faciliter le dépôt de plainte pour les femmes victimes de violences et à assurer leur accompagnement par des unités spécialisées.

La loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale inscrit explicitement l'égalité entre les femmes et les hommes parmi ses objectifs prioritaires : « La politique de développement et de solidarité internationale respecte et défend les libertés fondamentales. Elle contribue à promouvoir les valeurs de la démocratie et de l'État de droit, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la responsabilité sociétale, les socles de protection sociale et le travail décent. »

1.8 Le cadre ministériel : les stratégies genre du MEAE

Les droits des femmes constituent de longue date l'un des marqueurs de notre politique étrangère. En 2007, la France s'est dotée d'une première stratégie genre et développement¹⁵ qui a marqué une étape importante dans la prise en compte du genre dans la politique française de coopération.

La stratégie 2013-2017 reposait sur six objectifs prioritaires :

- prise en compte du genre dans tous les instruments de financement du développement ;
- appropriation des questions de genre par les agents et les services du MEAE ;
- renforcement de la recherche sur le genre et le développement ;
- insertion des enjeux de genre dans la politique étrangère de la France, volet bilatéral ;

- insertion des enjeux de genre dans la politique étrangère de la France, volet multilatéral ;

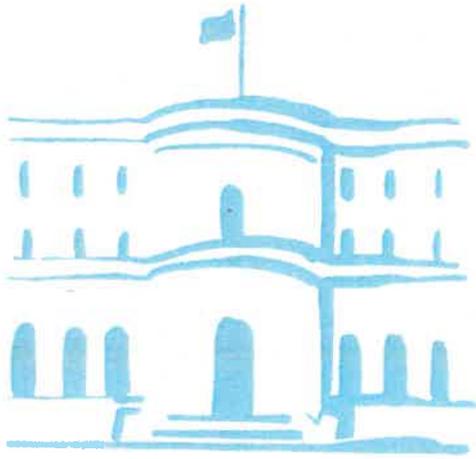
- suivi de la stratégie genre et développement 2013-2017 et traçabilité de l'aide au développement française consacrée au genre.

Le CICID du 30 novembre 2016 a décidé d'adopter en 2018 une nouvelle stratégie venant approfondir l'engagement en faveur de la prise en compte des questions de genre et son évaluation par le HCE. La nouvelle stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2022 vise ainsi à renforcer les moyens et les capacités en faveur d'une meilleure intégration des enjeux de genre dans l'action globale extérieure de la France (coopération au développement, enjeux économiques, d'influence, culturels et éducatifs, intégration des engagements internes du ministère en termes de parité et d'égalité professionnelle).

Le MEAE promeut depuis longtemps l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, thème lancé par le gouvernement dans le cadre du comité interministériel aux droits des femmes, réuni autour du Premier ministre en novembre 2012. Le plan d'action arrêté se décline aujourd'hui en feuilles de route adoptées par chaque ministère.

Depuis la mise en œuvre de la deuxième stratégie, l'appropriation de l'égalité entre les sexes s'effectue tant en interne au MEAE, en matière d'égalité professionnelle, que dans la prise en compte et la mise en œuvre de ces enjeux au sein de l'action extérieure de la France. Cette double approche est consolidée et davantage articulée dans la nouvelle stratégie.

15. Adoption par le CICID du document stratégique genre le 9 novembre 2007.



STRATÉGIE INTERNATIONALE DE LA FRANCE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (2018-2022)

Bien que la situation des femmes dans le monde se soit améliorée par rapport à la décennie précédente, en 2017, elles gagnaient en moyenne 20 % de moins que les hommes, possédaient moins de 20 % des terres, et avaient un risque sur trois de subir des violences sexuelles ou physiques dans leur vie. Ces chiffres montrent que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des combats majeurs de notre temps et que tous les pays doivent redoubler d'efforts.

Afin de relever ce défi, la communauté internationale a placé l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'Agenda 2030 pour le développement durable avec un objectif dédié (ODD 5) et des cibles intégrées. L'égalité est aussi au cœur de 11 des 17 objectifs du développement durable. En accord avec ses engagements internationaux, la France érige l'égalité entre les femmes et les hommes au rang de principe transversal au cœur de l'ensemble de sa politique internationale.

Fruit d'une concertation avec une pluralité d'acteurs français et internationaux, la *Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2022* est le socle de référence des institutions françaises œuvrant à l'international pour les cinq années à venir. Elle s'articule autour de cinq objectifs : favoriser un renforcement de la culture institutionnelle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prise en compte du genre au sein du ministère et de ses opérateurs ; intensifier le plaidoyer politique de la France en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ; augmenter et améliorer la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'aide publique au développement ; améliorer et renforcer la visibilité, la transparence et la redevabilité de l'action du ministère et de ses opérateurs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; et renforcer les liens avec les acteurs de la société civile, le secteur privé et la recherche pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes.



© MEAE 2018

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Photographie de couverture : Construction d'un barrage au Sri Lanka © Lakshman Nadaraja/Banque mondiale.

Conception graphique : Nathalie Wegener

Impression : Service de reprographie du MEAE - DIL - La Courneuve

ANNEXE de la stratégie Internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) : Cadre de redevabilité de la stratégie Internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022).

Le cadre de redevabilité permet d'assurer le suivi et l'évaluation de la stratégie du MEAE.

Objectif principal : intégrer l'égalité femme-hommes et le genre de façon transversale et systématique au cœur de l'action extérieure de la France.

Objectif 1 : favoriser un renforcement de la culture institutionnelle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prise en compte du genre au sein du ministère et de ses opérateurs.

Objectif 2 : Intensifier le plaidoyer politique de la France en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Objectif 3 : Augmenter et améliorer la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Aide Publique au Développement (APD).

Objectif 4 : Améliorer et renforcer la visibilité, la transparence et la redevabilité de l'action du ministère et de ses opérateurs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Objectif 5 : Renforcer les liens avec les acteurs de la société civile, le secteur privé et la recherche pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

I. Synthèse

Les travaux engagés pour produire le présent rapport ont débuté à l'automne 2019. Retardés par l'impact de la crise du COVID-19, ils en ont intégré plusieurs enseignements, la pandémie et ses conséquences démontrant à nouveau le caractère prioritaire de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes pour le développement durable. Alors que depuis le début de la pandémie et des mesures de confinement, de nombreuses ambassades ont signalé des situations critiques pour les droits des femmes partout dans le monde (hausse des violences domestiques, pertes de revenu pour les travailleuses dans le secteur informel, manque d'accès aux services essentiels de santé, risque de décrochage scolaire pour les filles, etc.), l'analyse, par le ministère, de l'opérationnalisation de sa propre stratégie en faveur de l'égalité à l'international trouve un écho particulier et encourage à accroître encore la mobilisation en faveur de cette priorité de notre action extérieure.

Dans la perspective de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'été 2020, par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), la sous-direction du Développement humain du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a réalisé une consultation approfondie à laquelle ont répondu 223 services, 47 en administration centrale, 169 postes diplomatiques et 8 opérateurs (Agence française de développement, Business France, Agence pour l'enseignement français à l'étranger, France Volontaires, Institut français, Institut de recherche pour le développement, Canal France International, France Medias Monde). Il ressort de cette enquête interne que **des avancées réelles ont été réalisées** dans la prise en compte des cinq objectifs de la stratégie même si **des marges de progrès demeurent**.

La consultation confirme globalement la bonne appropriation de l'objectif 1 de la stratégie, qui vise à renforcer la culture institutionnelle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prise en compte du genre au sein du ministère et de ses opérateurs. La diffusion de la stratégie est assurée à un haut niveau au sein du MEAE - à travers le comité de pilotage présidé par le Secrétaire général, et avec l'appui de la Haute fonctionnaire à l'Égalité, et par les opérateurs du ministère. Si l'adoption de mesures volontaristes visant à promouvoir l'égalité contribue à améliorer la mobilisation des services sur les enjeux d'égalité professionnelle, une meilleure mise en œuvre de ces mesures reste toutefois nécessaire. Le renforcement des dispositifs de formation et de sensibilisation à l'égalité d'une part et de traitement du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes d'autre part, doivent se poursuivre.

L'intensification du plaidoyer politique porté par la France à l'international, fixée par **l'objectif n°2** de la stratégie, est un autre élément de satisfaction. La France est désormais reconnue comme un des pays leaders en matière de « diplomatie féministe » avec le Canada et la Suède. L'engagement français s'illustre notamment dans les enceintes multilatérales, où, bien qu'elles rencontrent des résistances, nos positions sont entendues et sont appuyées par les pays affinitaires (et réciproquement). Il convient à cet égard de relever le rôle moteur de l'Union européenne dans les négociations sur les droits des femmes pour défendre un agenda féministe positif. Dans le cadre bilatéral, l'intensification des coopérations en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes avec les autorités locales et la société civile est réelle quoiqu'encore non généralisée. Les retombées peuvent être limitées notamment du fait des résistances rencontrées sur le terrain. A cet égard, l'organisation d'événements publics renforce la visibilité de la question de l'égalité, de l'engagement et des actions menées. A noter également que les plans d'action des ambassades doivent désormais comporter systématiquement des éléments sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Conformément à **l'objectif 3** de la stratégie, le MEAE veille à une meilleure prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'aide publique au développement (APD) de la France. En 2018, la part de l'APD du MEAE marquée 1 ou 2 selon les marqueurs « genre » de l'OCDE s'élevait à 54% de l'APD éligible du ministère. La part d'APD bilatérale de la France marquée 1 ou 2 s'élève quant à elle à 25% de l'APD éligible, un résultat intermédiaire au regard de l'objectif d'atteindre 50% d'ici 2022. La part des versements de l'APD de l'AFD marquée selon le genre, en augmentation, s'élève quant à elle à 14% en 2018, contre 9% en 2017. Le montant des engagements en prêts et subventions marqués 2 par l'Agence atteindrait ainsi 533 millions d'euros en 2019 (chiffres provisoires), contre 208 millions d'euros en 2018 (et 60 millions d'euros en versements pour l'APD marquée 2 de l'AFD en 2018), et se rapproche de l'objectif des 700 millions d'euros annuels à atteindre d'ici 2022. En dépit de ces résultats en progression, les acteurs sondés signalent qu'un travail d'appropriation du marquage « genre » selon la méthodologie de l'OCDE reste nécessaire. Il convient enfin de souligner qu'au-delà de cet exercice, l'inclusion du genre progresse globalement dans l'ensemble des actions de coopération. Si les contributions françaises aux budgets des organisations onusiennes dédiées aux droits des femmes et aux enjeux de genre (ONU femmes et le FNUAP) sont encore faibles au regard de celles des autres bailleurs, elles ont augmenté de 200% entre 2017 et 2020, conformément à l'objectif 3.c de la stratégie. Cet accroissement devrait se poursuivre en lien avec le Forum génération Egalité.

L'objectif 4 de la stratégie qui vise à renforcer la visibilité, la transparence et la redevabilité de l'action du ministère et de ses opérateurs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, enregistre des progrès qui doivent être poursuivis et intensifiés. La plupart des services et opérateurs ont largement

décliné la stratégie, notamment via l'adoption de feuilles de route et de plans d'action dédiés. Les mesures mises en œuvre dans le domaine de la communication auprès des agents restent à renforcer et à généraliser. Outre les formations désormais systématiques des communicants en administration centrale et en poste aux règles d'écriture non stéréotypée et à la nécessaire promotion de l'égalité de genre dans la communication, conformément aux recommandations du Haut Conseil à l'Égalité, l'appropriation de ces réflexes par l'ensemble des services et des postes doit se poursuivre. La communication interne et externe autour de la stratégie internationale et les mesures prises pour faire progresser l'égalité au ministère devrait être approfondie et diversifiée dans ses supports, afin d'en assurer une plus grande appropriation par les agents et les encadrants.

Si les liens avec la société civile et le secteur privé autour des questions d'égalité femmes-hommes ont été renforcés, conformément à [l'objectif 5](#) de la stratégie, ceci est moins vrai pour ce qui concerne le monde de la recherche. Le renforcement des échanges avec la société civile a été favorisé notamment par l'action de la « Plateforme Genre et Développement », subventionnée par le MEAE, ainsi que par l'augmentation du nombre de projets intégrant le genre menés par les postes en lien avec la société civile. La place accordée à la question de l'égalité lors de la présidence française du G7 a également permis d'approfondir les échanges avec la société civile. Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du Forum Génération Égalité, des réunions d'information ont été organisées régulièrement entre la Secrétaire générale du Forum Génération Égalité, Delphine O, et les associations féministes françaises. Enfin, les initiatives comme le Prix Simone Veil de la République française pour l'égalité entre les femmes et les hommes ou le Prix Franco-Allemand des droits de l'Homme, qui récompensent l'engagement de la société civile internationale, permettent d'accroître la visibilité de la contribution de la société civile féministe internationale pour les droits des femmes. En revanche, les postes et les opérateurs développent dans l'ensemble encore trop peu de partenariats avec des acteurs de la recherche sur les questions de genre, et y consacrent peu de ressources au-delà de leur participation à des colloques.

Au-delà des enseignements tirés quant à la mise en œuvre de la stratégie, et des points forts comme des marges de progrès mis en exergue, cet exercice interne conduit par le MEAE fin 2019, inédit par le nombre de questions évaluées et d'acteurs sollicités, aura permis d'attirer l'attention de tous les services, postes et opérateurs sur le caractère transversal et prioritaire de notre stratégie internationale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'occasion de rappeler que c'est au travers des actions concrètes menées par chacun, en administration centrale et dans le réseau diplomatique culturel et de coopération, que la diplomatie féministe s'incarne et se réalise.

II. Introduction et méthodologie

Déclarée grande cause du quinquennat par le Président de la République le 25 novembre 2017, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur de l'action extérieure de la France. Cette mobilisation s'incarne dans la diplomatie féministe portée par le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian et la Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations, Marlène Schiappa.

Afin de porter cette diplomatie féministe à tous les niveaux, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) s'est doté d'une stratégie ambitieuse, adoptée par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) et lancée officiellement à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2018.

Cette stratégie, qui succède à la « Stratégie Genre et développement 2013-2017 », introduit une vision et une politique transversale en faveur de l'égalité femmes-hommes, aussi bien dans les pratiques professionnelles du MEAE, que dans son action internationale –enjeu de développement, soutien aux filles et aux femmes et défense de leurs droits partout dans le monde et dans tous les domaines (notamment droits des femmes, accès à l'éducation et à l'égalité professionnelle, lutte contre les violences sexuelles et sexistes, émancipation économique et participation à la vie politique).

Bilan à mi-parcours de la diplomatie féministe française : rapport 2020 du Haut Conseil à l'Égalité

Depuis 2018, avec la Stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la France s'est engagée dans une diplomatie féministe. Cette diplomatie se fonde sur la défense et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention de toutes les formes de violences faites aux femmes ainsi que sur la volonté d'exemplarité du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Le rapport 2020 du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEhf) sur la diplomatie féministe a été remis le 18 novembre 2020 à Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et à Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. Il dresse un état des lieux à mi-parcours de la mise en œuvre de la diplomatie féministe de la France et propose 19 recommandations pour poursuivre cette politique publique.

Le HCEhf salue, dans la diplomatie féministe, une nouvelle manière d'envisager la politique étrangère qui doit s'accompagner d'un engagement, aux côtés des organisations féministes, dans la modification des structures sociales inégalitaires.

Pour amplifier la dynamique, le rapport identifie 5 axes prioritaires :

1. irriguer tous les domaines de la politique étrangère (politique, économique et commercial, culturel, environnemental, politique de défense et sécurité, etc.) ;
2. s'inscrire dans chaque étape de préparation, mise en œuvre et évaluation ;
3. impliquer l'ensemble des acteurs et actrices concernées par l'action extérieure ;
4. mobiliser des ressources pérennes suffisantes et reposer sur une organisation qui en assure la cohérence ;
5. exiger une place égale des femmes aux postes à responsabilité et une participation des femmes à parts égales dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette diplomatie.

Ces 5 axes sont présents dans la [Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#), fil conducteur de la diplomatie féministe de la France. Depuis son lancement en 2018 et dans le cadre de la diplomatie féministe française, des progrès substantiels ont déjà été réalisés et restent une priorité de la politique étrangère.

La diplomatie féministe D'un slogan mobilisateur à une véritable dynamique de changement ?

Rapport n°2020-09-22 DIPLO-44 publié le 4 novembre 2020

Brigitte GRÉSY, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes

Martine STORTI, Présidente de la commission « Enjeux européens et internationaux »

Cléa LE CARDEUR, Commissaire aux affaires internationales, Rapporteuse

Coline REAL et Anaëlle SCHIMBERG, Stagiaires



SYNTHÈSE

La France a recours, depuis mars 2018, à l'expression « diplomatie féministe » lorsqu'elle évoque ses actions en termes de politique étrangère. Le HCE, mandaté expressément pour évaluer la stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022), feuille de route de la politique étrangère française en matière d'égalité, a donc estimé nécessaire de s'interroger au préalable sur cette notion à la charge symbolique forte, et sur sa mobilisation par la France. S'agit-il d'un simple jeu de langage, et donc d'un enjeu de communication ou bien d'une prise de conscience au plus haut niveau de l'importance d'intégrer l'égalité dans la politique étrangère de la France et donc d'une avancée majeure ?

Le HCE, dans ce rapport, pose les éléments d'une définition de ce concept novateur, établit un premier état des lieux de la diplomatie féministe à la française et formule 19 recommandations destinées à renforcer son cadre et sa mise en œuvre dans ses différents axes d'intervention.

La diplomatie féministe : une formule novatrice, un cadrage conceptuel exigeant

En utilisant l'expression de « diplomatie féministe » en 2018, la France rejoint le petit nombre de pays qui affichent une diplomatie féministe ou une politique étrangère féministe : la Suède depuis 2014 et le Canada depuis 2017, rejoints par le Mexique depuis janvier 2020.

Il n'existe aucun texte adopté au plan international qui définisse ce concept et la référence au féminisme et son introduction dans le champ de la politique étrangère est nouvelle. Sa compréhension est à ce stade flexible et variable selon les États.

A la différence de la Suède, la France n'a pas formulé de cadrage théorique et privilégie une approche pragmatique et évolutive. Portée par l'engagement présidentiel de faire de l'égalité femmes-hommes la « grande cause du quinquennat », elle utilise le terme mobilisateur de diplomatie féministe pour défendre les droits des femmes dans un contexte international de remise en cause de ces droits, en particulier des droits sexuels et reproductifs. En dépit d'une ambition globale, le périmètre d'action de la diplomatie féministe française est néanmoins restreint : centré principalement autour de la diplomatie stricto sensu et de l'aide publique au développement, il n'inclut pas, à la différence de la Suède ou du Canada, l'entièreté des domaines de la politique étrangère et notamment la politique de défense et sécurité et la politique commerciale.

Cette formule novatrice rencontre encore des résistances parmi les acteurs et actrices de la politique étrangère française, liées à la mobilisation du terme « féministe » et il conviendrait, afin de recueillir une adhésion plus large, de définir précisément l'expression et de continuer à expliciter ses exigences et ses critères.

Une proposition de cadrage et de définition par le HCE qui vise une approche transformative

Le HCE, se fondant sur les auditions d'acteurs et d'actrices relevant des domaines institutionnels, associatifs ou de la recherche et sur les expériences suédoises et canadiennes, retient deux objectifs principaux : la promotion d'un féminisme universel contre toutes les formes de relativisme, qu'il soit religieux, culturel ou politique ainsi que la transformation des rapports de pouvoir (abolition du système patriarcal). A cette fin, mener une diplomatie féministe nécessite d'adopter **une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui s'applique à tous les domaines de la politique étrangère** - diplomatie stricto-sensu, aide publique au développement, défense et sécurité, commerce, environnement, culture... - et à toutes ses étapes (préparation, mise en œuvre, évaluation).

Pour le HCE, la diplomatie féministe repose ainsi sur **six principes fondamentaux**, en reprenant à son compte les trois premiers principes posés par la Suède :

1 / **Les droits** : Placer la liberté, les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'action extérieure ;

2/ **La représentation des femmes** : Assurer la pleine participation des femmes (personnels de l'État et mouvements féministes) à la co-construction et à la mise en œuvre de la diplomatie féministe ;

3 /**Les ressources** : Mobiliser des ressources conséquentes et pérennes, à la hauteur de l'enjeu et des ambitions.

Le HCE y ajoute également les trois principes suivants :

4/ **Une approche transformatrice** qui vise à modifier de manière durable et à abolir les structures inégalitaires du pouvoir patriarcal et qui s'inscrit dans la durée ;

5/ **Une organisation institutionnelle dédiée et pérenne, qui permette d'assurer une coordination et une mise en cohérence des politiques menées et qui inclut un système de redevabilité** ;

6/ **L'affirmation d'une solidarité internationale avec les femmes en lutte pour leurs droits et leurs libertés**.

Le HCE propose la définition suivante d'une diplomatie féministe :

« La diplomatie féministe est la politique d'un État qui place l'égalité entre les femmes et les hommes, la liberté et les droits des femmes, la lutte pour l'abolition du patriarcat au cœur de son action extérieure, dans l'ensemble de ses dimensions (aide publique au développement, diplomatie stricto sensu, commerce et économie, culture, éducation, influence, défense et sécurité, climat et environnement...).

Pour ce faire, elle assure la participation, à parts égales, des femmes et des mouvements féministes (dans le pays et à l'étranger du pays) à sa co-construction et à sa mise en œuvre. Elle alloue des ressources importantes sur la durée à la réalisation de cet objectif et elle met en place, au sein de l'État, une organisation institutionnelle et administrative dédiée et pérenne, qui permette d'assurer la cohérence des politiques et qui inclut un système de redevabilité. »

La mise en œuvre de la diplomatie féministe de la France : entre avancées et résistances

Deux ans après l'adoption d'une diplomatie féministe, la mise en place de cette politique s'est accompagnée d'une mobilisation au sein de l'État et d'avancées réelles. Néanmoins, des points sont à renforcer afin de faire de la diplomatie féministe une politique transformatrice et réellement inscrite dans le système institutionnel français.

► Un plaidoyer renforcé mais une irrigation insuffisante dans les différents domaines de la politique étrangère de la France

Caractérisée par un plaidoyer renforcé en faveur des droits des femmes dans le cadre multilatéral et par l'organisation d'événements diplomatiques phares (présidence française du G7, co-organisation du Forum Génération Égalité), la diplomatie féministe est encore trop faiblement mobilisée dans les échanges bilatéraux d'État à État et en dehors des grandes dates et événements dédiés. De plus, la mise sous silence de certains sujets (droits sexuels et reproductifs pendant la présidence française du G7) interroge sur la concurrence et la hiérarchie des enjeux au sein de la politique étrangère française. **Le HCE, tout en comprenant la nécessaire prise en compte des différents intérêts de la nation, soutient que la diplomatie féministe peut et doit imprégner davantage les échanges diplomatiques et s'appliquer à l'ensemble de la politique étrangère française, y compris dans la politique de sécurité et de défense, ou la politique économique et commerciale.**

► Une organisation administrative française qui doit renforcer ses modalités de pilotage et de redevabilité

Bien qu'il s'agisse d'une première étape importante pour l'inscription de la diplomatie féministe dans l'organisation administrative française, la Stratégie, au périmètre limité et qui n'engage que le MEAE et ses opérateurs, ne peut, en l'état, constituer la feuille de route d'une politique étrangère féministe globale et transformatrice. Le HCE note par ailleurs une implication encore inégale de l'ensemble des acteurs publics concernés. **Placer la diplomatie féministe au cœur de l'action extérieure de la France nécessite d'impliquer l'ensemble des ministères concernés par l'action internationale, d'associer plus largement les collectivités territoriales et d'établir une instance de coordination placée sous l'autorité du Président de la République ou du Premier ministre, ainsi qu'un mécanisme de redevabilité pour l'ensemble des institutions concernées.**

► Des moyens humains et financiers qui ne sont pas à la hauteur des enjeux

Le HCE note qu'à la différence de la Suède et du Canada, il n'existe au sein du MEAE aucun service ni ambassadeur ou ambassadrice dédié.e à la politique étrangère féministe, que les personnels en charge des questions d'égalité femmes-hommes cumulent la plupart du temps plusieurs fonctions, que la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) n'est assortie d'aucun financement spécifique.

Si le document de politique transversale consacré à l'égalité femmes-hommes semble faire apparaître une progression des financements consacrés à la diplomatie féministe, la hauteur réelle de cet engagement est difficile à évaluer du fait du manque de clarté des informations. Par ailleurs, les contributions de la France aux organisations internationales (ONU Femmes, FNUAP) restent encore inférieures à celles des autres pays.

► Une diplomatie féministe qui se conçoit encore trop largement sans les femmes

Le HCE note qu'en dépit des progrès réalisés, la parité est encore inexistante aux postes à responsabilité dans la diplomatie et dans les ministères à forte composante internationale (ministère des Armées, ministère de l'Économie, des Finances et de la relance).

L'implication des associations féministes nationales et internationales à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques dédiées à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le champ international doit encore être renforcée.

Un état des lieux contrasté selon les différents axes d'intervention

Le HCE estime qu'une diplomatie féministe, pour atteindre un objectif réellement transformatif, doit s'inscrire dans l'ensemble des domaines de la politique étrangère et propose des pistes pour renforcer sa mise en œuvre dans différents axes d'intervention.

► Faire de l'approche féministe une composante structurante de l'Aide publique au développement (APD)

L'intégration de l'approche genre est aujourd'hui clairement à l'agenda de l'APD française. Cependant, le HCE note que :

- o **Le niveau de l'APD genrée reste pour la France très en-deçà de la moyenne des pays du comité d'aide au développement de l'OCDE** (26% pour la France dont 3% ayant pour objectif principal l'égalité femmes-hommes (marquage 2 OCDE) contre 42% dont 4% marqués 2 pour la moyenne des pays du CAD de l'OCDE en 2017-2018) et les objectifs fixés par la Stratégie internationale pour l'égalité femmes-hommes (50% des projets en volume marqués genre d'ici 2022), très en deçà des objectifs européens (85%).
- o Les chiffres communiqués par les différentes institutions en charge de l'APD genre (DG Trésor, MEAE, AFD) manquent de lisibilité et sont **difficilement comparables**.
- o Des efforts doivent encore être faits pour **renforcer le caractère réellement transformatif des projets d'APD et améliorer la qualité du marquage de l'aide**.

Les ambitions de la France en termes de diplomatie féministe et d'APD féministe devront se décliner dans la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, qui doit être votée à l'automne 2020.

► Pour une politique de défense et sécurité féministe : Réaliser l'agenda Femmes, Paix et Sécurité

Le HCE salue l'adoption d'un plan mixité en mars 2019 au ministère des Armées. Il note toutefois la permanence du sexisme, en particulier dans les lycées et écoles militaires. Il relève que la France tarde à publier son 3^{ème} plan national d'action « Femmes, Paix et Sécurité » et qu'elle n'a pas intégré ces enjeux à sa feuille de route pour une diplomatie féministe. Le HCE formule, dans ce rapport, cinq recommandations destinées à initier une politique de défense et de sécurité féministe, et notamment la poursuite des efforts destinés à permettre **l'accès des femmes aux postes à responsabilité, l'intégration systématique de formations aux enjeux « Femmes, Paix et sécurité » dans les écoles militaires et le renforcement des outils de lutte contre les violences et les discriminations à caractère sexiste et sexuel au sein des forces armées.**

► Pour une politique commerciale féministe : Intégrer le genre

A la différence de la Suède et du Canada, la France n'inclut pas la politique commerciale dans le champ de sa diplomatie féministe. Le HCE formule, dans ce rapport, trois recommandations afin d'inclure une perspective de genre dans la politique commerciale : **en assurant une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les équipes de négociation, en intégrant une perspective de genre dans les accords commerciaux, en portant ces enjeux dans les instances économiques mondiales.**

Diplomatie féministe, enjeu de communication ou réel axe de politique étrangère ?

Par : [Louise Rozès Moscovenko](#) | [EURACTIV France](#)

23 nov. 2020

Introduite en 2018 en France, la notion de diplomatie féministe reste floue. Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes a remis au Quai d'Orsay un rapport visant à faire le point sur cet axe de politique étrangère, sur lequel misent le gouvernement français ainsi que trois autres pays du globe.

De prime abord, l'association de ces deux mots peut laisser sceptique. « *S'agit-il d'un simple jeu de langage, et donc d'un enjeu de communication ou bien d'une prise de conscience au plus haut niveau de l'importance d'intégrer l'égalité dans la politique étrangère de la France et donc d'une avancée majeure ?* ». Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) pose d'entrée la question, dans un [rapport](#) remis mercredi (18 novembre) au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, ainsi qu'à la ministre déléguée à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Elisabeth Moreno.

Le document vise ainsi à donner une définition du concept et à établir un premier état des lieux de la diplomatie féministe à la française en évaluant la Stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022), feuille de route de la politique étrangère de l'Hexagone en matière d'égalité. Le HCE a également émis 19 recommandations destinées à renforcer son cadre et sa mise en œuvre à travers ses différents champs d'intervention.

Une notion qui existe ailleurs dans le monde

Appliquée en Suède depuis 2014, au Canada depuis 2017, ainsi qu'au Mexique depuis janvier de cette année, la diplomatie féministe n'est pas nouvelle à proprement parler. Néanmoins, aucun texte n'a été pour l'heure adopté au plan international afin d'en donner une définition et la référence au féminisme au sein de la politique étrangère reste novatrice. Selon les États, sa compréhension et son application montrent de grandes variétés.

En Suède donc, premier pays au monde à appliquer une « *politique étrangère féministe* », sous l'impulsion de la ministre des Affaires étrangères suédoise, Margot Wallström, un plan d'action pour la période 2015-2018 avait été adopté, et reconduit pour la période 2019-2022. Un poste d'ambassadrice pour l'égalité femmes-hommes et de coordinatrice de la politique étrangère féministe a également été créé, une première.

En substance, la diplomatie féministe suédoise se base sur trois piliers : les droits des femmes, leur représentation et les ressources allouées pour garantir la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces axes de travail visent à apporter des changements structurels, en intégrant une démarche intersectionnelle.

Au Canada, la diplomatie féministe est, elle, principalement conçue, outre la promotion des droits des femmes, au respect des engagements internationaux via notamment l'aide au développement. À la différence de la Suède, les objectifs économiques et sociaux constituent un fondement central de la politique étrangère féministe canadienne.

Quant au Mexique, premier pays du Sud à adopter une politique extérieure féministe, le gouvernement a publié une stratégie pour la période 2020-2024, articulée autour de la notion de genre et qui passe par une visibilité d'abord structurelle et en interne, avec un ministère des Affaires étrangères paritaire et promouvant un féminisme intersectionnel.

Approche « pragmatique et évolutive »

De son côté, la France n'a pas accompagné son annonce de 2018 d'un cadrage théorique précisant les objectifs, le périmètre d'action ou les critères de cette politique, préférant parler d'« *approche pragmatique et évolutive* ».

« J'avais employé l'expression de diplomatie féministe. L'expression avait étonné certains. Un an après, je vous dis ici que je la revendique et que je l'assume (...) : l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu politique à l'échelle globale, avait déclaré le Ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian à l'occasion de la Journée internationale des femmes de 2019. Elle doit donc s'imposer comme un marqueur de la conception que nous nous faisons de l'ordre international et de l'idée de progrès humain qui lui est, à nos yeux, associée. »

Pour le gouvernement français, la diplomatie féministe s'articule autour du respect des engagements internationaux et des objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies en matière de droits humains et de droits des femmes, avec un accent particulier sur les droits sexuels et reproductifs, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'éducation des filles et l'autonomisation économique des femmes.

Or, la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes comprend pourtant aussi la participation des femmes aux espaces de décision, ainsi qu'aux processus de paix et de sécurité. *« Les enjeux Femmes, Paix et Sécurité, pourtant fortement portés par la France dans le cadre multilatéral, sont traités dans un plan national d'action séparé dont aucun des objectifs n'est repris dans la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La Stratégie n'engage par ailleurs que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et ses 12 opérateurs et aucun autre ministère ».*

Des actions à améliorer

Les auteurs du rapport notent ainsi que le périmètre d'action de celle-ci est beaucoup plus restreint que l'approche globale affichée. En définitive, l'aide publique au développement reste centrale, avec des objectifs chiffrés. 50 % de l'aide publique au développement devra être consacrée à des projets en faveur de l'égalité femmes-hommes et une enveloppe de 700 millions d'euros dédiée à des projets ayant comme objectif principal l'égalité femmes-hommes d'ici à 2022.

En outre, alors qu'en Suède ou au Canada, la politique commerciale constitue l'un des axes investis par la politique étrangère féministe avec l'inclusion d'une perspective de genre dans les accords commerciaux, le HCE rappelle que seuls 20 % des accords commerciaux de l'Union européenne, qui concerne donc une grande partie de la politique commerciale de la France,

mentionnent les droits des femmes. En outre, seuls 40 % font mention de la promotion de l'égalité femmes-hommes. De plus, les études d'impacts réalisées en vue des accords commerciaux ne prennent que très partiellement en compte ces enjeux, relève le HCE.

Mais, la marge de progrès existe. L'accord commercial Chili-UE, en cours de renégociation, devrait comporter un chapitre spécifique dédié au genre.

Des axes d'amélioration en perspective donc.

**Forum Génération Égalité – la France s’engage
pour les droits des femmes et des filles et l’égalité de genre
(Paris, 2 juillet 2021)**

La France a accueilli du 30 juin au 2 juillet à Paris le Forum Génération Égalité, co-organisé avec le Mexique sous l’égide d’ONU Femmes, en partenariat avec la société civile et la jeunesse. Un quart de siècle après la dernière Conférence mondiale de l’ONU sur les femmes, qui s’est déroulée à Pékin en 1995, le Forum Génération Égalité a été l’opportunité de mettre en œuvre le multilatéralisme par les actes prôné par le Président de la République ainsi que sa diplomatie féministe, adoptée depuis plus de trois ans. Ce multilatéralisme efficace s’est traduit par des annonces concrètes et par la création de partenariats multi-acteurs engagés dans la durée. **Plus de 40 milliards de dollars de financements inédits ont été débloqués et 1000 engagements annoncés pour soutenir un plan mondial d’accélération pour l’égalité entre les femmes et les hommes**, traçant une voie pour obtenir des résultats concrets et ambitieux pour les femmes et les filles d’ici 2026 et offrant une réponse aux conséquences de la crise de la Covid-19. En plus de son rôle de mobilisation internationale des États, des organisations internationales, du secteur privé et de la société civile, pleinement intégrée à la gouvernance du Forum, **la France a pris une série d’engagements internationaux sur des enjeux prioritaires.**

1/ Engagements pour garantir les droits et la santé sexuels et reproductifs des femmes et la liberté de disposer de son corps

La France s’est engagée à consacrer **100 millions d’euros supplémentaires sur 5 ans aux droits et à la santé sexuels et reproductifs**, à travers une contribution de 90 millions d’euros au programme des Nations unies (FNUAP) pour l’achat et la distribution de produits contraceptifs et de produits de santé sexuelle et reproductive (Programme « *UNFPA Supplies* ») ; un soutien de 5 millions d’euros à un programme innovant pour favoriser un accès équitable aux produits de santé sexuelle et reproductive (*Shaping Equitable Market Access for Reproductive Health – SEMA*), hébergé par l’AMREF, Association pour la médecine et la recherche en Afrique ; une contribution de 5 millions d’euros à l’Organisation pour le Dialogue en faveur de l’Avortement Sécurisé (ODAS) en Afrique de l’Ouest et du Centre, porté par l’ONG Ipas ; et un soutien au Forum de partenariat mondial pour l’éducation complète à la sexualité lancé conjointement par le FNUAP et l’UNESCO. A travers son action bilatérale, mise en œuvre par l’Agence française de développement et complémentaire des engagements multilatéraux, la France consacrera 250 millions d’euros aux droits et à la santé sexuels et reproductifs sur 5 ans.

De plus, la France a décidé de prendre **un nouvel engagement de 50 millions d’euros pour le Fonds Français Muskoka jusqu’en 2026**, afin de faire reculer la mortalité maternelle et infantile en Afrique de l’Ouest.

2/ Engagements pour assurer l’éducation des filles

La France renforce son soutien au Partenariat mondial pour l’éducation (PME) pour promouvoir l’égalité entre les filles et les garçons à l’école. Dans le cadre de la reconstitution des fonds du Partenariat Mondial pour l’Education pour la période 2021-2026, la France consacrera **333 millions d’euros au Partenariat, dont la moitié sera orientée spécifiquement vers des actions en faveur de l’égalité des filles et l’égalité dans l’éducation.**

3/ Engagement pour la défense et soutien aux femmes défenseuses des droits

Le Forum a été l’occasion pour le Président de la République de réaffirmer le soutien de la France aux femmes défenseuses des droits, alors que les attaques contre les journalistes, universitaires,

militantes ou avocates, qui consacrent leur vie à se battre pour les libertés et les droits fondamentaux, continuent dans de nombreux pays à se produire. Le Président de la République a **annoncé le lancement d'une initiative « Défenseurs de la Liberté »**, qui appuiera les défenseurs des droits et les organisations qui les soutiennent partout dans le monde, et offrira un dispositif d'accueil en France à des femmes et des hommes particulièrement menacés. La première cohorte de ce programme sera exclusivement réservée à des femmes défenseuses des droits.

Le Forum a été également l'occasion pour la France de placer l'égalité de genre au cœur de tous les aspects de sa diplomatie :

- En lançant un « **Appel de Paris pour la Génération Égalité dans le Sport** », avec ONU Femmes et le **Comité Olympique International**, pour améliorer l'égalité dans le sport, qui a permis d'enregistrer de nouveaux engagements, y compris au niveau national ;
- En étant à l'initiative du lancement du processus pour aboutir à la **première norme internationale ISO pour l'égalité entre les femmes et les hommes**, qui permettra d'harmoniser et de renforcer les bonnes pratiques sur cet enjeu ;
- En créant une **Charte pour lutter contre les stéréotypes de genre dans les industries culturelles et créatives** qui a permis de rassembler 76 signataires dans 23 pays, s'engageant à faire évoluer leurs pratiques ;
- En lançant son **troisième plan d'action national sur l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité »** et en rejoignant le Compact « Femmes, Paix et Sécurité et Action Humanitaire » ;
- En annonçant le lancement du processus parlementaire de **ratification de la Convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail**
- En s'associant avec l'OMS et l'ONG « **Women in Global Health** » pour **porter une campagne sur l'amélioration de la place des femmes dans le secteur de la santé**, articulée autour d'actions concrètes pour faire face aux constats de la crise sur les inégalités d'accès aux postes à décisions ou de rémunération ;
- En mobilisant, avec l'Agence Française de Développement, les Banques publiques de développement pour le financement de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment à travers le lancement du « **2x Challenge Collaborative** », un nouveau mécanisme de comptabilisation et de suivi des financements pour les entreprises à l'international participant à la réduction des inégalités.

Pour la France, le Forum Génération Égalité a été une opportunité de **construire durablement une relation forte avec la société civile féministe française et internationale qui porte ce combat sur le terrain et au quotidien face aux conservatismes**. Son format hybride a permis à plus de 500 intervenants de la société civile de prendre la parole au sein des cent événements organisés sur la plateforme en ligne et près de 50 000 participants de contribuer aux échanges. Grâce à des partenariats avec des institutions culturelles telles que la Bibliothèque Nationale de France, l'Institut du Monde Arabe, le Centre Pompidou, l'Institut national de l'audiovisuel et le Musée national de l'Histoire de l'immigration, Paris a été la capitale mondiale de la génération égalité.

N° 550

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Enregistré à la Présidence du Sénat le 4 mai 2021

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (1) sur l'égalité femmes-hommes comme enjeu de l'aide publique au développement,

Par Mme Claudine LEPAGE,

Sénatrice

(1) Cette délégation est composée de : Mme Annick Billon, *présidente* ; M. Max Brisson, Mmes Laurence Cohen, Laure Darcos, Martine Filleul, Joëlle Garriaud-Maylam, Nadège Havet, MM. Marc Laménié, Pierre Médevielle, Mmes Marie-Pierre Monier, Guylène Pantel, Raymonde Poncet Monge, Dominique Vérien, *vice-présidents* ; Mmes Claudine Lepage, Viviane Malet, Sylviane Noël, *secrétaires* ; MM. Jean-Michel Arnaud, Bruno Belin, Mmes Alexandra Borchio Fontimp, Valérie Boyer, Isabelle Briquet, M. Jean-Pierre Corbisez, Mme Patricia Demas, M. Loïc Hervé, Mmes Annick Jacquemet, Micheline Jacques, Victoire Jasmin, Else Joseph, M. François Patriat, Mmes Kristina Pluchet, Marie-Pierre Richer, Laurence Rossignol, Elsa Schalck, Laura Tetuani, Sabine Van Heghe, Marie-Claude Varailas.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : Atteindre 85 % de projets d'APD ayant pour objectif principal ou significatif l'égalité femmes-hommes dès 2025.

Recommandation n° 2 : Fiabiliser l'évaluation interne et externe des projets de développement au regard du genre et faire siéger au sein de la commission indépendante d'évaluation de la politique de développement un membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Recommandation n° 3 : Augmenter la mobilisation de l'APD en faveur des droits et problématiques spécifiques aux filles.

Recommandation n° 4 : Développer et systématiser les données désagrégées par sexe et par âge et les indicateurs genrés de résultat.

Recommandation n° 5 : Améliorer la lisibilité et la programmation des crédits consacrés à l'égalité femmes-hommes et à la diplomatie féministe.

Recommandation n° 6 : Intégrer l'approche du genre de façon transversale dans toutes les composantes de la diplomatie française et créer une instance chargée d'impulser cette dynamique et de sensibiliser tous les acteurs.

Recommandation n° 7 : Systématiser les règles de représentation équilibrée de chaque sexe au sein des instances françaises en charge de l'APD et accélérer les politiques de féminisation des postes à responsabilités.

Recommandation n° 8 : Systématiser les règles de représentation équilibrée de chaque sexe au sein des conseils locaux de développement.

Recommandation n° 9 : Pérenniser le financement du Fonds de soutien aux organisations féministes.

LES NEUF RECOMMANDATIONS DE LA DÉLÉGATION POUR MIEUX INTÉGRER L'ÉGALITÉ DE GENRE AU SEIN DE LA POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

A. RÉHAUSSER LES OBJECTIFS ET SE DONNER LES MOYENS DE SES AMBITIONS

1. Fixer des objectifs plus ambitieux et plus précis

La délégation recommande, dans un premier temps, de fixer des objectifs plus ambitieux, en termes de prise en compte de l'égalité de genre dans la conception et la mise en œuvre de la politique française de développement, et de prendre en compte, dans la définition de ces objectifs, l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les inégalités de genre au niveau mondial.

a) Augmenter la part d'APD genrée

La délégation propose d'aller plus loin en termes d'objectifs de marqueurs genre. Si l'on examine l'APD bilatérale totale, la France, avec 39 % d'APD genrée en 2019, reste en deçà de la moyenne des pays du CAD de l'OCDE qui se situe à 42 %.

Le CPG annexé au projet de loi de programmation fixe, après son examen par l'Assemblée nationale, un objectif de 75 % de projets contribuant à l'égalité femmes-hommes d'ici 2025 et ne prévoit pas de date précise pour atteindre l'objectif de 85 %. La délégation estime que l'objectif de 85 % pourrait être atteint dès 2025. Cela permettrait d'harmoniser l'objectif français avec celui du Plan d'action sur l'égalité de genre de l'Union européenne (2021-2025). Cet objectif de 85 % à horizon 2025 est d'ailleurs recommandé par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes dans son évaluation de la diplomatie féministe française¹.

Les ONG entendues² par la délégation estiment que ces objectifs chiffrés doivent figurer dans le texte du projet de loi, à l'article 1^{er} A, plutôt que dans le CPG annexé, dépourvu de portée juridique contraignante.

Il reviendra au prochain CICID de décliner les objectifs globaux en objectifs chiffrés spécifiques pour l'AFD. La délégation souhaite que ces objectifs soient à la hauteur des ambitions affichées par la France dans ce domaine et que 85 % des projets financés par l'AFD puissent être marqués

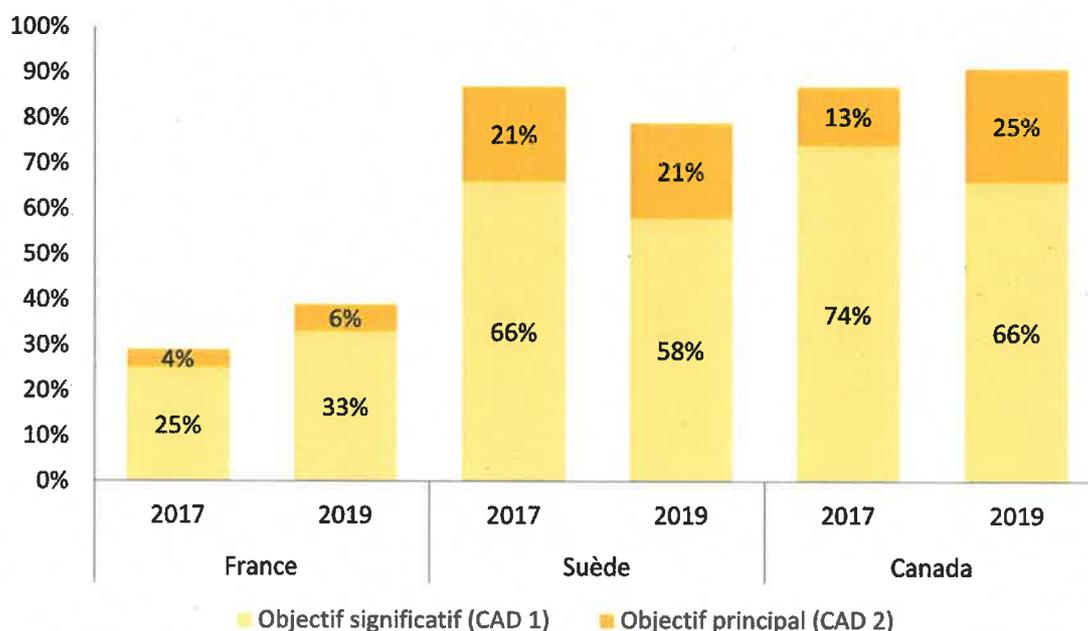
¹ Rapport n° 2020-09-22 DIPLO-44 du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, publié le 4 novembre 2020 (https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-diplomatie_feministe-v4.pdf)

² Voir la liste des personnes auditionnées en annexe du présent rapport.

CAD 1 ou 2 d'ici 2025, soit une progression de 18 points par rapport à la situation actuelle (67 % en 2020).

Dans des pays comme le Canada ou la Suède, 90 % de l'APD intègre le genre. En outre, le Canada évalue l'intégralité de ses projets pour savoir s'ils sont favorables (ou non) à l'égalité femmes-hommes et cette analyse est souvent complétée par des évaluations de terrain.

APD GENRÉE DES TROIS PAYS DU CAD DE L'OCDE DÉPLOYANT UNE « DIPLOMATIE FÉMINISTE »



Source : Calculs de la délégation à partir de données de l'OCDE (base CRS, engagements d'APD bilatérale ventilable 2019) extraites le 28 avril 2021

Recommandation n° 1 : Atteindre 85 % de projets d'APD ayant pour objectif principal ou significatif l'égalité femmes-hommes dès 2025.

L'évaluation de l'APD par les agences de développement peut également être questionnée. L'ONG *Oxfam*, entendue le 26 mars par la délégation, a ainsi publié en février 2020 une étude¹ analysant la qualité de l'intégration du genre dans 72 projets de sept agences de développement. S'agissant de l'AFD, elle estime que les dix projets sélectionnés réunissent seulement 36 % des prérequis de l'OCDE pour être marqués « genre », avec une note globale de 22 % en termes de qualité de l'intégration de l'égalité

¹ https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/02/Rapport_Oxfam_APD_Des_projets_en_faveur_de_legalite_femmes_homm es_fevrier_2020.pdf

femmes-hommes. En outre, elle relève que seul un projet sur dix (pourtant tous marqué 1 selon l'OCDE, dont l'égalité devait être un objectif important du projet) dispose d'un objectif explicite sur l'égalité femmes-hommes.

La délégation appelle donc à **une évaluation plus attentive des projets par l'AFD et par les ministères concernés, avec une amélioration des analyses de genre et des études d'impact mais aussi le développement d'une analyse de l'impact final des projets.**

L'évaluation externe gagnerait également à être développée. La Cour des comptes, le Parlement, l'OCDE et les ONG réalisent déjà un suivi externe de la politique d'APD. L'article 9 du projet de loi « Développement solidaire » prévoit la mise en place d'une commission indépendante d'évaluation de la politique de développement, placée auprès de la Cour des comptes. Il conviendra que cette commission possède une expertise en matière d'approche du genre. La délégation appelle à y faire siéger un membre de la commission « Droits des femmes, enjeux européens et internationaux » du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), en charge de l'évaluation de la stratégie « Genre et développement » de la France.

Recommandation n° 2 : Fiabiliser l'évaluation interne et externe des projets de développement au regard du genre et faire siéger au sein de la commission indépendante d'évaluation de la politique de développement un membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

b) Promouvoir l'action de l'APD en faveur des filles

La délégation estime que la France doit poursuivre sa mobilisation en faveur des droits des filles *via* sa politique de développement.

Elle propose donc d'intégrer systématiquement des objectifs spécifiques aux filles dans la mise en œuvre de la politique de développement. Leur préparer un avenir sur un pied d'égalité avec les garçons suppose en effet de lutter contre les discriminations de genre et de leur préparer à relever les défis auxquels elles font face dès le plus jeune âge.

Certes des progrès ont été accomplis mais beaucoup reste à faire : dans le monde, douze millions de filles sont mariées chaque année avant leurs 18 ans, quinze millions d'adolescentes ont subi des rapports sexuels forcés, 130 millions de filles n'ont pas accès à l'éducation, deux tiers des jeunes ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi (NEET) sont des filles et des femmes.

Cette attention spécifique à apporter aux filles est d'autant plus importante que dans les pays prioritaires de la politique de développement, les moins de 18 ans représentent souvent la moitié de la population.

En Afrique, les moins de 15 ans représentent ainsi 40 % de la population totale.

Dans cet esprit, la délégation accueille donc très favorablement l'intégration, par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat lors de son examen du projet de loi le 14 avril 2021, de l'égalité filles-garçons parmi les objectifs inscrits à l'article 1^{er} A du projet de loi.

Recommandation n° 3 : Augmenter la mobilisation de l'APD en faveur des droits et problématiques spécifiques aux filles.

2. Développer les outils de suivi genrés

La délégation estime indispensable de **définir davantage d'indicateurs désagrégés par sexe permettant de rendre visibles les enjeux liés au genre**, d'évaluer de façon précise et documentée la prise en compte de l'égalité de genre dans la politique de développement, et ainsi d'analyser plus finement la redevabilité publique de l'APD.

De façon générale, la délégation appelle à avancer dans le sens de la publication de données désagrégées par sexe et par âge. L'importance des données désagrégées par sexe a d'ailleurs été reconnue au niveau international dès la première conférence sur les femmes de Mexico en 1975.

Or, le cadre de résultats du CPG, qui présente sous forme de tableau toutes les priorités thématiques de l'APD avec pour chaque priorité des indicateurs de résultat, ne comporte, en l'état actuel du texte, qu'une seule donnée désagrégée par sexe : l'indicateur 1.6 sur l'éducation qui correspond au « *nombre d'enfants scolarisés au primaire (désagrégé par sexe) et au premier niveau du secondaire grâce à l'aide française* ».

La désagrégation par sexe de divers autres indicateurs de ce cadre de résultats serait pourtant utile, tels que : 1.1 nombre de personnes bénéficiant de l'assistance alimentaire française, 1.2 nombre de personnes vivant en zone de crise et/ou fragile bénéficiant d'une aide de la France, nombre de policiers formés grâce à l'aide française, 1.3 nombre de personnes ayant suivi une formation professionnelle grâce à l'aide française, 1.17 nombre de personnes dont l'accès aux soins de qualité a été amélioré grâce à l'appui de la France, 1.26 nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable, 1.27 nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'assainissement, 1.32 nombre de fonctionnaires ayant bénéficié de formations initiale et continue dans le pays bénéficiaire, la sous-région et en France.

D'autres indicateurs genrés pourraient également être conçus. Le HCE a ainsi défini vingt-six indicateurs clés de la diplomatie féministe¹ dont certains pourraient être repris par le MEAE et l'AFD. Par exemple :

- nombre et liste des mesures en faveur de l'égalité et des droits des femmes adoptées dans des pays ou institutions partenaires, suite à des initiatives françaises ;

- montants affectés, nombre et liste d'organisations féministes (ONG, associations) et de réseaux de femmes (internationaux, nationaux et locaux) faisant la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes qui reçoivent de l'aide de la France pour l'exécution de leurs programmes et/ou le renforcement de leurs organisations.

Par ailleurs, si la délégation salue la démarche des fiches « profil genre pays » initiées par l'AFD, elle estime que ces documents gagneraient à être systématisés. Ces fiches, qui existent par exemple pour la Jordanie, le Bénin ou le Mali, fournissent des données chiffrées sur le taux d'emploi, de scolarisation, d'accès aux services publics, de participation politique des femmes et des filles. Elles mettent également en avant les actions de la coopération française en faveur des droits des femmes, en adéquation avec les difficultés identifiées, propres au pays concerné. Une généralisation et une actualisation régulière de ces analyses genrées par pays permettrait à l'AFD d'affiner son évaluation des projets financés à l'aune des besoins en termes de lutte contre les inégalités femmes-hommes et de renforcement des droits des femmes et des filles.

Recommandation n° 4 : Développer et systématiser les données désagrégées par sexe et par âge et les indicateurs genrés de résultat.

3. Renforcer la visibilité et la programmation sur le long terme des moyens humains et financiers

L'application effective des dispositions du projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la solidarité internationale nécessite d'abord une pleine mobilisation des moyens humains et financiers adéquats.

Ainsi que le rappelait Fanny Benedetti, directrice exécutive d'ONU Femmes France lors de la table ronde de la délégation du 5 mars 2020 sur le *Forum Génération Égalité*, faire avancer les droits des femmes et le combat pour l'égalité femmes-hommes dans le monde « *requiert une volonté politique mais également des actions engageantes et des moyens humains et financiers. Ce dernier point est souvent sous-estimé. En effet, c'est là que réside la faiblesse du Programme d'action de Pékin : il n'a pas été assorti d'un budget* ».

¹ https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/indicateurs_cles_de_la_diplomatie_feministe.pdf

C'est pourquoi la délégation préconise tout d'abord une **meilleure lisibilité des moyens consacrés à l'égalité femmes-hommes**.

L'évaluation des crédits est certes de plus en plus fine. Ainsi, le document de politique transversale annexé chaque année au projet de loi de finances regroupe, sous une même entrée, toutes les dépenses consacrées à la politique d'égalité femmes-hommes, en précisant ceux relevant de la politique de développement (programmes « solidarité à l'égard des pays en développement », « aide économique et financière au développement », et dans une moindre mesure « diplomatie culturelle et d'influence » et « action de la France en Europe et dans le monde »). La délégation recommande toutefois d'aller plus loin dans cette démarche de lisibilité et de faire apparaître explicitement, dans un souci de transparence, pour chaque programme budgétaire concerné, la part des crédits alloués aux projets de développement avec un marqueur de genre 1 ou 2.

Par ailleurs, la délégation recommande d'harmoniser les données d'APD genrée transmises par l'AFD, le MEAE et le ministère de l'économie et des finances (direction générale du trésor) afin d'en obtenir un aperçu clair et comparable dans la durée et de renforcer la lisibilité des engagements de la France. Dans son rapport précité consacré à la diplomatie féministe, le HCE a en effet relevé des discordances importantes entre les chiffres communiqués par l'AFD et ceux publiés par l'OCDE sur la base des déclarations de la direction générale du trésor. Selon le HCE, ces différences s'expliquent à la fois par un décalage dans le temps, avec une comptabilisation dès la validation par son conseil d'administration pour l'AFD et seulement lors de l'étape ultérieure de la signature des projets par la direction générale du trésor, par une différence de périmètre et par des « erreurs statistiques » (lorsque des engagements importants sont repoussés à l'année suivante, comme ce peut être le cas pour 2018 selon le HCE).

Une meilleure visibilité de la programmation financière dans la durée est également nécessaire. Le contexte de crise sanitaire a conduit le Gouvernement à présenter avec retard le projet de loi de programmation, si bien que celui-ci ne présente aujourd'hui, sur le plan financier, plus aucun caractère programmatique. En effet, la programmation financière prévue par l'article premier du projet de loi ne couvre que les années 2020, 2021 et 2022. Dans la mesure où les crédits prévus pour 2021 sont déjà fixés par la loi de finances initiale pour 2021, **la seule année couverte par cette programmation est donc 2022.** Le projet de loi prévoit que la programmation financière devra être complétée, avant la fin 2022, après consultation et vote du Parlement, pour les années 2023, 2024 et 2025 mais la délégation estime que cette « clause de rendez-vous » ne suffit pas.

Recommandation n° 5 : Améliorer la lisibilité et la programmation des crédits consacrés à l'égalité femmes-hommes et à la diplomatie féministe.

La délégation appelle également à atteindre dès que possible l'objectif de 0,7 % du revenu national brut consacré à l'APD.

Lors de l'examen du projet de loi à l'Assemblée nationale, nos collègues députés avaient modifié l'article 1^{er} du texte afin de préciser que « la France (...) s'efforcera d'atteindre 0,7 % de ce revenu national brut en 2025 ».

Nos collègues de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ont adopté, mercredi 14 avril 2021, une nouvelle rédaction de l'article 1^{er} visant à proposer une programmation budgétaire des crédits de la mission « Aide publique au développement » de 2022 à 2025.

Cette rédaction prévoit les montants de crédits de paiement qu'il faut ajouter à la mission « Aide publique au développement » pour que le taux APD/RNB atteigne au minimum 0,6 % en 2025. La marche annuelle est ainsi de 817 millions d'euros. La rédaction adoptée par la commission saisie au fond prévoit également une révision de cette programmation avant la fin de 2023, qui permettra, compte tenu des données alors connues sur l'activité économique, d'envisager l'atteinte de l'objectif des 0,7 %.

B. MENER UNE DIPLOMATIE FÉMINISTE TRANSVERSALE PLUS AMBITIEUSE

Si la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la politique d'aide publique au développement constitue un jalon important de l'affirmation des droits des femmes à l'international, elle ne constitue pas le seul élément d'une diplomatie véritablement féministe.

1. Mener une réflexion plus large sur la diplomatie féministe et inscrire l'égalité femmes-hommes dans toutes les composantes de la politique de développement

À ce jour, outre la France, trois pays se sont réellement engagés dans une véritable diplomatie féministe : la Suède depuis 2013, le Canada depuis 2017 et le Mexique depuis janvier 2020.

AU CANADA, UNE APPROCHE FÉMINISTE DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Lors de la table ronde de la délégation du 23 janvier 2020 sur l'égalité femmes-hommes, enjeu de l'aide publique au développement, Amy Baker, cheffe de mission adjointe de l'ambassadrice du Canada en France, a présenté les grandes lignes de la politique d'aide internationale féministe du gouvernement canadien et les progrès de sa mise en œuvre depuis son lancement en 2017.

Cette approche féministe de la politique internationale est fondée sur la conviction que toutes les personnes doivent avoir accès aux mêmes droits. Cette conviction implique de lutter contre les discriminations sectorielles auxquelles sont confrontées les femmes et les filles, y compris sur la base de leur identité personnelle, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur langue, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs compétences ou de leur statut d'immigrantes ou de réfugiées.

Le gouvernement canadien travaille ainsi en **étroite collaboration avec les groupes locaux de défense des droits des femmes**, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive, de lutte contre les mariages d'enfants précoces et forcés, de soutien à l'accès à l'économie et à la prise de décision.

La politique internationale féministe a été adoptée suite à un vaste processus de consultation au Canada et dans le monde. Plus de 15 000 personnes ont été entendues dans plus de 65 pays qui ont soutenu que la dignité humaine et l'égalité des sexes doivent être au cœur du développement et des actions humanitaires du Canada.

En mettant l'accent sur les plus pauvres et les plus vulnérables, la politique du Canada se conforme pleinement aux objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

Le Canada a donc fixé des objectifs spécifiques liés à l'égalité des genres. **D'ici 2022, au moins 95 % des investissements d'aides internationales bilatérales au développement du Canada viseront l'intégration de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.** L'objectif est presque atteint aujourd'hui, car 94 % des investissements le satisfont déjà.

Parmi les initiatives citées par le gouvernement canadien, le programme *Voix et Leadership des femmes* soutient les organisations qui œuvrent en faveur des femmes dans les pays en développement et qui militent pour les droits des femmes et l'égalité des genres. Il existe **32 projets répartis dans 30 pays et régions**, souvent portés par des organisations très petites.

S'agissant de l'amélioration de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles, lorsque le Canada était l'hôte de la conférence internationale sur l'éducation de juin 2019, le gouvernement a annoncé **l'augmentation du financement canadien pour la promotion de la santé et des droits des femmes et des filles à travers le monde à hauteur de 1,4 milliard de dollars canadiens d'ici 2023**, avec une moyenne de 700 millions de dollars canadiens par année.

Pendant la **présidence du G7 du Canada en 2018**, le Canada et ses partenaires se sont engagés à **investir près de 3,8 milliards de dollars canadiens dans l'éducation pour les femmes et les filles** dans les pays en situation de crise ou de conflit. **L'engagement du Canada se porte à 400 millions de dollars sur trois ans** ; il a été alloué à des projets en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient, en Asie et dans les Amériques.

Le Canada travaille également sur le changement climatique, la paix et la sécurité, la croissance économique, la dignité humaine et la gouvernance inclusive.

Le développement s'est complexifié ces dernières années avec des besoins croissants et divers. Lors de la conférence *Women Deliver* de 2019, le Canada a annoncé un engagement de 300 millions de dollars canadiens pour travailler avec le consortium France égalité. Cette initiative a abouti à la première plate-forme de financement mondiale innovante pour créer et maintenir une source de financement durable pour les organisations des femmes dans les pays en développement, en catalysant les financements et en offrant des subventions flexibles.

Dans un rapport publié en novembre 2020 intitulé « *La Diplomatie féministe, d'un slogan mobilisateur à une véritable dynamique de changement ?* »¹, le HCE estime que l'objectif premier d'une diplomatie féministe doit être de promouvoir un féminisme universel contre toutes les formes de relativisme, qu'il soit religieux, culturel ou politique, et il invite la France à tendre vers une diplomatie féministe transversale:

La délégation partage cet impératif de transversalité de l'approche du genre dans la conception et la mise en œuvre de notre politique de développement et de notre politique diplomatique. L'égalité de genre ne saurait en effet représenter qu'une simple priorité sectorielle, qui viendrait en concurrence avec d'autres secteurs et supposerait de rediriger des pans entiers de financement. Il s'agit bien d'une **priorité transversale qui doit concerner la très grande majorité des projets de développement, que ce soit dans les domaines d'accès aux soins de santé, d'agriculture ou encore d'infrastructure, en s'assurant que les besoins spécifiques des femmes et des filles ne constituent pas des angles morts du projet.** Lorsqu'il s'agit par exemple de financer des réseaux d'eau et d'assainissement, s'assurer de la construction de toilettes dans ou à proximité d'écoles est essentiel pour garantir la présence des filles à l'école. À défaut, de nombreuses filles pourraient renoncer à se rendre à l'école.

Dans son rapport précité, le HCE relève également que les questions commerciales et la politique de défense et de sécurité ne font pas aujourd'hui partie du spectre de la diplomatie féministe. Ainsi, « *seuls 20 % des accords commerciaux de l'UE mentionnent les droits des femmes et 40 % font mention de la promotion de l'égalité femmes-hommes* ». De même, le rapport estime que l'agenda « Femmes, paix et sécurité » devrait être partie intégrante de la « diplomatie féministe » et figurer à ce titre au cœur de certains dispositifs, comme l'*Alliance Sahel* dédiée à la sortie de crise dans cette région.

¹ Rapport n° 2020-09-22 DIPLO-44 publié le 4 novembre 2020 (https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-diplomatie_feministe-v4.pdf)

Enfin, le HCE recommande la création d'un « Conseil pour la diplomatie féministe française », placée sous l'autorité du Président de la République ou du Premier ministre, qui aurait pour rôle de donner une impulsion générale à cette diplomatie. La Suède depuis 2015 et le Canada depuis 2019 disposent ainsi d'un ambassadeur spécifiquement en charge de la politique étrangère féministe.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a mis en place un réseau de correspondants égalité femmes-hommes qui compte aujourd'hui 170 personnes. Ils sont chargés de dialoguer avec les partenaires sociaux et d'assurer une appropriation des enjeux et des objectifs de la diplomatie féministe. Cependant, ces correspondants, quoique maillons essentiels pour poursuivre les efforts entrepris, ne doivent pas constituer les seuls agents sensibilisés à cet enjeu.

Le réseau francophone « genre en action » a également été lancé avec l'appui du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Il a pour ambition de permettre à toutes celles et ceux impliqués dans les questions de développement de s'informer, de se former et d'échanger sur les enjeux et la pratique de l'approche « genre et développement ».

Recommandation n° 6 : Intégrer l'approche du genre de façon transversale dans toutes les composantes de la diplomatie française et créer une instance chargée d'impulser cette dynamique et de sensibiliser tous les acteurs.

2. Assurer une meilleure représentation des femmes au sein des instances de conception et de mise en œuvre des projets de développement

Une véritable diplomatie féministe ne peut se concevoir sans une implication réelle des femmes dans les instances chargées de sa conception, de son pilotage et de son contrôle. C'est pourquoi, la délégation appelle à une meilleure représentation des femmes au sein de ses différentes instances, à la fois au niveau français et au sein des pays partenaires.

a) Au niveau français

La délégation se félicite des progrès déjà accomplis au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE). Ce ministère a été le premier à obtenir le label AFNOR « égalité femmes-hommes » en 2017.

De plus la féminisation des fonctions progresse : en 2020, le ministère comptait 27 % d'ambassadrices, contre 11 % en 2011, et le taux de féminisation des primo-nominations atteint 32 % pour les ambassadrices et directrices d'administration centrale et 40 % pour les cheffes de service et les sous-directrices. On peut néanmoins déplorer que près d'un tiers des

femmes ambassadrices le sont dans des « postes à présence diplomatique », c'est-à-dire des postes aux missions et aux effectifs réduits.

La dynamique impulsée récemment doit donc être poursuivie.

Au niveau de l'AFD, des progrès ont également été accomplis. L'AFD mène en effet une politique RH en faveur de l'égalité femmes-hommes et est impliquée dans un processus de labellisation AFNOR « alliance diversité et égalité professionnelle ». Six personnes travaillent à plein temps sur l'égalité femmes-hommes et 70 référents « Genre » ont été nommés au sein du réseau. L'AFD a aussi fixé des objectifs de féminisation du management par niveau hiérarchique.

La délégation souhaite que les règles de représentation équilibrée de chaque sexe soient plus systématiques au sein des différentes structures publiques françaises en charge de l'APD.

Recommandation n° 7 : Systématiser les règles de représentation équilibrée de chaque sexe au sein des instances françaises en charge de l'APD et accélérer les politiques de féminisation des postes à responsabilités.

b) Au niveau local

Le CPG annexé au projet de loi de programmation prévoit que l'ambassadeur accrédité auprès d'un pays partenaire préside un conseil local du développement, qui regroupe les services de l'État, les opérateurs du développement sous tutelle de l'État ainsi que les organisations françaises et locales de la société civile, les acteurs de la coopération décentralisée, les élus locaux, les conseillers des Français de l'étranger, les parlementaires représentant les Français établis hors de France au titre d'observateurs et les parties prenantes locales de la solidarité internationale.

Le CPG précise également que l'ambassadeur doit veiller à susciter la présence de femmes au sein de ce conseil et à tendre vers une représentation équilibrée et paritaire en termes de genre.

Recommandation n° 8 : Systématiser les règles de représentation équilibrée de chaque sexe au sein des conseils locaux du développement.

La délégation appelle également à renforcer le soutien financier aux associations féministes dans le cadre de la politique de développement. La France se caractérise en effet par un pourcentage de l'APD dédiée aux associations extrêmement faible : 3 à 4 % de l'APD passent par les associations de la société civile, contre 13 à 17 % dans le reste de l'OCDE.

À cet égard, lors de la table ronde de la délégation, le 23 janvier 2020, sur « l'égalité femmes-hommes, enjeu de l'aide publique au développement », Aurélie Gal-Régniez, directrice exécutive d'Équipop et membre du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI), soulignait que *« cet aspect révèle un défi important en termes de montant, mais suppose aussi de changer les modalités d'attribution de cette aide. Il ne s'agit pas simplement d'augmenter les montants attribués à un combat, mais de réfléchir à la méthode qui permettra un changement en profondeur du système. Actuellement, les modalités d'octroi des financements empêchent très clairement de créer des partenariats avec des associations locales et des mouvements de femmes à cause d'un effet barrière de certains critères »*.

Au cours de cette même table ronde, Claire de Sousa Reis, déléguée générale d'Étudiants & Développement, référente au Conseil d'administration de Coordination Sud pour la commission « Genre et développement » notait également qu'*« il convient de s'assurer que tous les projets soutenus aient un véritable impact sur les conditions de vie des femmes et leur permettent d'atteindre leur propre émancipation. Nul n'est plus en mesure que les organisations féministes locales d'en juger : les associer à cette démarche est donc une nécessité, de même que l'implication des femmes et des jeunes filles dans les instances de décision de manière pleine, effective et égale. »*

Dans cette optique, la France a mis en place en juillet 2020 un Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), géré par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et l'Agence française de développement. Ce fonds doit mobiliser 120 millions d'euros sur la période 2020-2022 pour financer les activités et les coûts de structure des mouvements féministes, français ou locaux, opérant dans les pays partenaires de la politique de développement de la France.

Un premier appel à projets en faveur des droits et santé sexuels et reproductifs a été décidé fin 2020, à hauteur de 15 M€ et a débouché sur la sélection d'un consortium d'ONG piloté par l'ONG Care. De prochains appels à projets pourraient porter sur le genre et climat (5 M€) et sur les violences à l'égard des femmes et des filles (15 M€).

La délégation appelle à pérenniser le financement de ce fonds au-delà de 2022 et à veiller à ce qu'il bénéficie à de petites structures, plus proches du terrain. La délégation se félicite également que les critères définis par l'AFD s'agissant de la sélection des projets bénéficiaires de subventions aient récemment évolué et permettent désormais aux plus petits projets menés par des associations de terrain d'obtenir des financements.

Recommandation n° 9 : Pérenniser le financement du Fonds de soutien aux organisations féministes.

QUINQUENNAT

2017
2022

ÉGALITÉ

FEMMES-HOMMES

GRANDE CAUSE

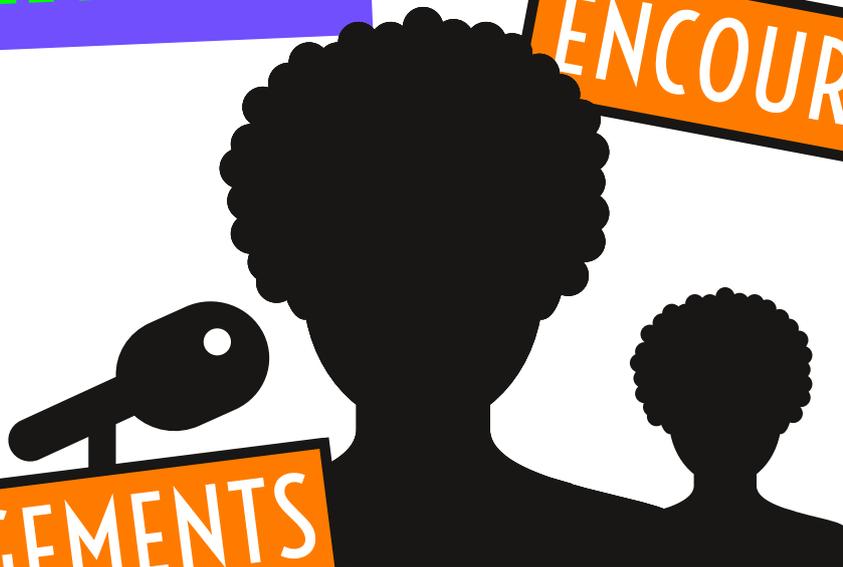


PETIT BILAN

DIPLOMATIE FÉMINISTE

ENCOURAGEMENTS

ENCOURAGEMENTS



LE QUAI D'ORSAY
EST DIRIGÉ PAR
4 HOMMES
(0 FEMME).

PRÈS DE $\frac{3}{4}$
DES AMBASSADES
SONT DIRIGÉES
PAR DES
HOMMES.



LA FRANCE EST
26^{ÈME} / 30
AU CLASSEMENT
DES PAYS DONATEURS
DE L'AIDE VERS
LES DROITS DES FEMMES.

85

PLUS DE
60%
DES PERSONNES
VIVANT DANS
**L'EXTRÊME
PAUVRETÉ**
SONT DES
FEMMES
DONT
**47 MILLIONS
DE FEMMES**
QUI ONT BASCULÉ
SOUS CE SEUIL À CAUSE DE
**LA PANDÉMIE
DE COVID 19**



84

LA FRANCE A LANCÉ UN FONDS DE
120 MILLIONS D'EUROS
POUR SOUTENIR
LES ORGANISATIONS FÉMINISTES
DES SUDS

PRÈS DE **60%**
DES FRANÇAIS-E-S PENSENT
QUE L'ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES EST ESSENTIELLE
POUR LUTTER CONTRE
LA PAUVRETÉ

**PLUS D'UN-E
FRANÇAIS-E SUR DEUX**
EST FAVORABLE À L'AUGMENTATION
DES FINANCEMENTS INTERNATIONAUX
EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES⁸⁶

ENCOURAGEMENTS

Le président Emmanuel Macron a décliné la « grande cause du quinquennat » à sa diplomatie lors de son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies de 2018 : *« j'ai fait en France de l'égalité femme-homme la grande cause de mon quinquennat et je lance ici un appel pour en faire avec vous une grande cause mondiale »*⁸⁷. Cet engagement s'est traduit par l'affirmation d'une diplomatie féministe dans le cadre de la présidence française du G7 de 2019.

Le concept de politique étrangère féministe avait émergé depuis plusieurs années, sous l'impulsion de pays comme le Canada et la Suède, véritables exemples en la matière. La Suède en a développé une doctrine et un manuel précis en 2018 sur la façon dont sa politique étrangère devait contribuer aux combats des droits des femmes dans le monde, à travers l'approche des 3R (Rights, Representation et Resources). Ce travail de conceptualisation n'a pas été réalisé en France. La stratégie de la France se limite à un document stratégique⁸⁸ élaboré en 2018 (avant

l'adoption officielle d'une « diplomatie féministe »), étoffée par la loi d'orientation et de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales de 2021 (LOP DSLIM).

Depuis 2019, la “diplomatie féministe” à la française s'est traduite par un volontarisme certain dans la mise à l'agenda des droits des femmes lors de sommets internationaux (G7, accueil du Forum Génération Égalité - FGE) et le lancement d'initiatives spécifiques (Fonds de soutien aux organisations féministes, soutien au Fonds mondial en faveur des victimes de violences sexuelles de Denis Mukwege et Nadia Murad).

BIEN QU'ALLANT DANS LE BONSENS, LES ENGAGEMENTS PRIS CES CINQ DERNIÈRES ANNÉES NE PEUVENT À EUX SEULS CONSTITUER UNE VÉRITABLE « DIPLOMATIE FÉMINISTE », LA FRANCE DOIT DONC POURSUIVRE SES EFFORTS ET ALIGNER LES FINANCEMENTS AVEC LES DISCOURS.

DE NOMBREUSES INITIATIVES LANCÉES PENDANT LE QUINQUENNAT.

De multiples initiatives sectorielles ont été lancées ces cinq dernières années à l'occasion des différents grands rendez-vous internationaux. Lors de la présidence française du G7 et sous l'impulsion de la société civile, la France a annoncé une initiative de 120 millions d'euros en faveur des mouvements féministes des Suds, des initiatives sur l'entrepreneuriat des femmes en Afrique (mais en grande partie sous forme de prêt)⁸⁹, ainsi que le partenariat de Biarritz visant à promouvoir des lois plus favorables aux droits des femmes. La France, cheffe de file de la coalition d'actions lancée au Forum Génération Égalité sur « le droit à disposer de son corps, les droits et la santé sexuels et reproductifs » a annoncé en juin dernier un engagement financier de 100 millions d'euros supplémentaires sur les cinq prochaines années. Elle a renouvelé son engagement en faveur de l'éducation des jeunes filles, avec un maintien de sa contribution au Partenariat mondial pour l'éducation de 2018, étalée sur 5 ans, dont 166 millions dédiés spécifiquement à l'éducation des jeunes filles, et par une initiative de 2,5 millions d'euros pour l'éducation des filles au Sahel lancée au G7. La France a également soutenu à hauteur de 6,2 millions d'euros le Fonds mondial pour les survivant·e·s de violences sexuelles liées aux conflits, à l'initiative des Prix Nobel de la Paix Denis Mukwege et Nadia Murad.

LA FRANCE A ANNONCÉ EN JUIN DERNIER 100 MILLIONS D'EUROS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES

Néanmoins ce bilan positif est à nuancer. Certaines initiatives ont eu un sort moins heureux que d'autres : la coalition GREAT (Gender Responsive Environmental Action & Training) annoncée par la France lors de la ministérielle dédiée à l'environnement n'a pas reçu le soutien escompté des autres pays du G7 et n'a jamais donné lieu à des actions concrètes. De plus, l'addition de ces nouvelles contributions financières reste faible au regard du volume d'aide de la France et aux besoins sur le terrain, à commencer par le Sahel.

LA FRANCE A RENFORCÉ LE PLAIDOYER POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ, MAIS GARE AU « GENDER WASHING ».

Intensifier le plaidoyer politique de la France en matière d'égalité entre les femmes et les hommes était l'un des axes majeurs de la stratégie développée par la France en 2018, dont découla par la suite l'engagement d'adopter une « diplomatie féministe ». Cet engagement a été tenu avec un portage politique certain et reconnu de la France dans le cadre multilatéral et lors de moments phares. Ce fut le cas lors de la présidence française du G7 en 2019, avec l'organisation d'une session ministérielle dédiée et la transversalisation de l'égalité dans toutes les ministérielles. Ce portage politique a été limité par le manque d'ambition et la faible redevabilité des engagements pris lors de ces sommets internationaux.

Le FGE illustre bien l'écart entre le portage politique et les engagements concrets. Ce forum n'a pas eu la portée historique du sommet de Pékin de 1995, qui avait constitué un réel tournant dans la reconnaissance internationale des droits des femmes. **40 milliards de dollars en faveur des droits des femmes ont été promis lors du forum⁹⁰**, et plusieurs « coalitions d'action » ont été lancées. **Néanmoins, aucun mécanisme de suivi de ces engagements n'a été mis en place.** Sur les 40 milliards, la moitié seulement

L'ADDITION DE CES NOUVELLES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES RESTE FAIBLE AU REGARD DU VOLUME D'AIDE DE LA FRANCE ET AUX BESOINS SUR LE TERRAIN, À COMMENCER PAR LE SAHEL.

L'ENGAGEMENT FINANCIER DE LA FRANCE N'A REPRÉSENTÉ QUE 2% DU TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS PRIS PAR LES ETATS

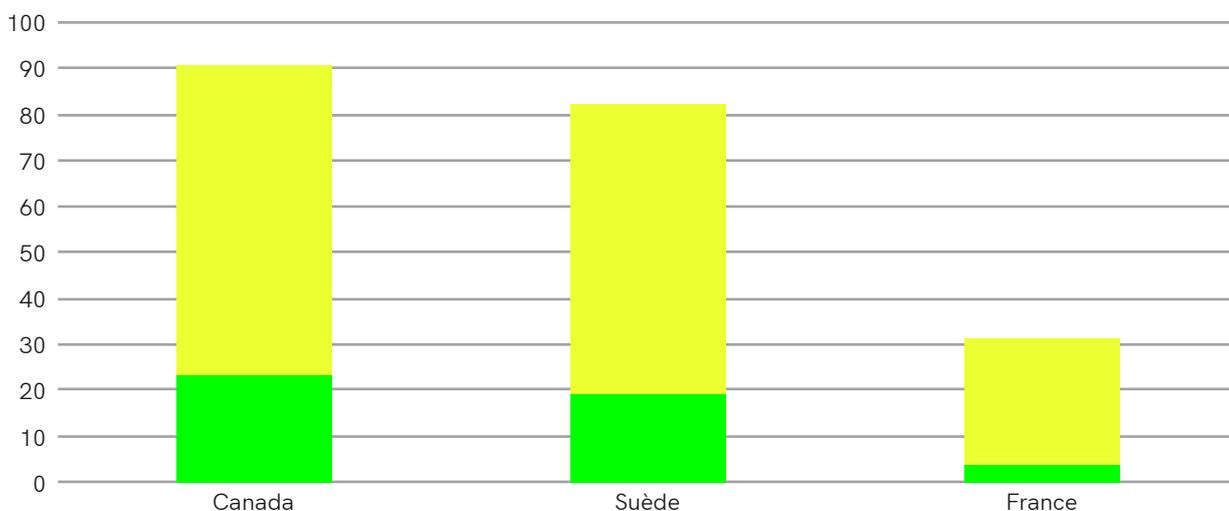
correspondait à des engagements des Etats. L'engagement financier de la France, présidente du forum et puissance accueillante n'a représenté que 2% du total des engagements financiers pris par les Etats, et 1% de l'ensemble⁹¹..

Dans le cadre des négociations internationales sur le climat, la France a porté les enjeux de genre, néanmoins, elle n'a contribué financièrement qu'une seule fois à hauteur de 20 000 euros au plan d'action genre de la CCNUCC, ce qui est bien en-deçà de ce qu'on pourrait attendre du pays gardien de l'accord de Paris⁹².

LA FRANCE EST LOIN DU COMPTE EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS SES FINANCEMENTS DE L'AIDE INTERNATIONALE !

La France fait partie des mauvais élèves des pays donateurs de l'aide internationale en matière de financements de soutien aux droits des femmes. Depuis 2013, elle s'était fixé l'objectif d'intégrer l'égalité femmes-hommes dans au moins 50% de son aide. Cet engagement n'est toujours pas atteint. Selon les données les plus récentes, **seulement 31%⁹³** de son aide contribuait à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Autrement dit, **deux tiers de l'aide française sont aveugles au genre**, très loin derrière les autres pays ayant adopté une diplomatie féministe.

LA FRANCE LOIN DERRIÈRE DES DONATEURS FÉMINISTES



- Aide ciblant spécifiquement l'égalité femmes-hommes
- Aide intégrant l'égalité femmes-hommes

Cette faible prise en compte du genre s'explique par la structure de l'aide française, une aide principalement sous forme de prêts vers les pays à revenu intermédiaire intégrant faiblement la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

La France est en bas du classement des contributeurs aux instances des Nations Unies dédiée à l'égalité : elle est 18^e contributrice d'ONU Femmes (avec une contribution de 4,3 millions de dollars - soit 16 fois moins que la Suède)⁹⁴ et du Fonds des Nations Unies pour la population⁹⁵ en 2020.

Sur la base des recommandations de la société civile, les parlementaires se sont mobilisé·e·s lors de l'examen de la LOP DSLIM pour renforcer l'ambition de la France et enfin s'aligner sur les exigences des autres pays mettant en œuvre une réelle diplomatie féministe. Selon ce nouveau cadre législatif, la France s'engage à ce qu'en 2025, 75 % de son aide intègre l'égalité femmes-hommes parmi ses objectifs, et que 20% de son aide en fasse son objectif principal⁹⁶. En respectant cet engagement, la France contribuerait au combat en faveur des droits des femmes dans les pays des Suds à hauteur de 11,2 milliards d'euros d'ici à 2025 selon les calculs de Focus2030⁹⁷, un ordre de grandeur largement supérieur aux multiples engagements financiers annoncés ces cinq dernières années.

Des progrès ont été accomplis au sein de l'Agence française de développement (AFD) dont les activités intègrent de plus en plus une approche genre. Depuis 2013 et avec un renforcement en 2017, l'AFD évalue tous ses projets à l'aune d'une « analyse développement durable »⁹⁸, dont l'égalité entre les femmes et les hommes est un des critères. Cette systématisation de l'analyse de l'intégration du genre est une étape décisive qui a permis à l'AFD de renforcer son impact sur ces inégalités. En 2020, elle déclare avoir intégré le genre dans 67,1 % de ses initiatives⁹⁹, même s'il faut noter que l'évaluation du HCE pointe la discordance entre les chiffres annoncés par l'AFD et ceux présentés par la direction générale du Trésor.

Une étude menée par Oxfam en 2019 avait examiné des projets labélisés genre de l'AFD. Les résultats montraient que les projets intégraient le genre trop superficiellement¹⁰⁰. Les efforts de l'AFD sont donc à renforcer, notamment par l'implication et co-construction avec la société civile, pour devenir une agence « 100% féministe ».

DES EFFORTS, MAIS UNE CULTURE INSTITUTIONNELLE DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE ENCORE LOIN DES STANDARDS FÉMINISTES

Le premier objectif de la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes était de renforcer la culture institutionnelle de l'égalité au sein de la diplomatie française, point crucial pour une diplomatie réellement féministe. Or, la diplomatie française a longtemps été un milieu exclusivement masculin dans lequel la parité et la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes étaient des non-sujets.

Depuis le dernier remaniement, le Quai d'Orsay est d'ailleurs dirigé par 4 hommes (Jean-Yves Le Drian, Franck Riester, Jean-Baptiste Lemoyne et Clément Beaune). Le portage politique de la diplomatie féministe est principalement assuré par le ministère délégué aux droits des femmes, dirigé par Elisabeth Moreno (avant par la secrétaire d'Etat Marlène Schiappa),

SI LA FRANCE RESPECTE SES ENGAGEMENTS DE LA NOUVELLE LOI POUR LE DÉVELOPPEMENT, ELLE CONTRIBUERA À HAUTEUR DE 11,2 MILLIARDS D'EUROS D'ICI 2025 À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

accompagnée par la nomination d'une ambassadrice, secrétaire générale du FGE, Delphine O.

Depuis la nomination de la première ambassadrice en 1972, Marcelle Campana, **la féminisation des ambassades a été lente**. Malgré une amélioration et un effort notable de nommer des femmes ambassadrices, 72% des ambassades sont dirigées par des hommes (contre 78% en 2012)¹⁰¹, bien que les effectifs soient paritaires au sein de la diplomatie française. Selon le HCE, près d'1/3 des ambassadrices occupent des postes « à présence diplomatique », c'est-à-dire à des postes aux missions et aux effectifs réduits, et souvent dans des pays considérés comme moins stratégiques du point de vue géopolitique¹⁰². Cette faible représentation des femmes aux postes de direction se retrouve également au sein de l'administration centrale, où 3/4 des postes de direction sont occupés par des hommes¹⁰³. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'est engagé auprès de l'association #JamaisSansElles¹⁰⁴, qui milite pour la représentation des femmes et la mixité, mais la parité est encore loin.

Dans son rapport d'évaluation de la diplomatie française¹⁰⁵, le Haut Conseil à l'Égalité souligne que les droits des femmes ne sont pas suffisamment respectés dans l'ensemble de la diplomatie et critique une priorité insuffisamment assumée¹⁰⁶. À partir de l'analyse des discours prononcés lors des visites présidentielles ou ministérielles, le HCE a constaté que les enjeux d'égalité femmes-hommes et de droits des femmes étaient rarement mis en avant dans un cadre bilatéral, y compris avec des pays où des reculs sont à l'œuvre en matière de droits des femmes.

DES AVANCÉES EN MATIÈRE DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS FÉMINISTES À POURSUIVRE !

Les organisations féministes sont en première ligne du combat pour faire avancer les droits des femmes. Or, ces organisations touchent une part infime des financements de l'aide internationale. **Le lancement du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) de 2019 représente l'une des avancées majeures du quinquennat d'Emmanuel Macron** en matière de diplomatie féministe. Grâce à cette initiative, l'engagement financier de la France vers les organisations féministes est passé de 2 à 116 millions de dollars entre 2018 et 2019¹⁰⁷. Co-piloté par l'AFD et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le FSOF est composé de 3 canaux : des fonds intermédiés délégués à des associations¹⁰⁸, des « initiatives OSC » gérées par l'AFD et des enveloppes de soutien gérées directement par les ambassades.

Néanmoins, ces financements représentent une part infime - moins de 1% - de l'aide française et devront être augmentés et pérennisés pour réellement contribuer au renforcement des mouvements féministes dans les pays en développement.

**LES ORGANISATIONS FÉMINISTES
SONT EN PREMIÈRE LIGNE DU
COMBAT POUR FAIRE AVANCER
LES DROITS DES FEMMES. OR, CES
ORGANISATIONS TOUCHENT UNE
PART INFIME DES FINANCEMENTS
DE L'AIDE INTERNATIONALE.**

MALGRÉ CERTAINS EFFORTS, UNE DIPLOMATIE FRANÇAISE TOUJOURS LOIN D'UNE APPROCHE DE CO-CONSTRUCTION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE FÉMINISTE

Une approche féministe suppose une réelle démarche de co-construction avec les organisations féministes, ainsi que la facilitation de la participation effective des femmes et des groupes les plus marginalisés à toutes les étapes de prise de décision. Un espace d'échange intéressant a été développé dans le cadre du FSOF, avec l'organisation d'ateliers stratégiques réunissant le MEAE, l'AFD, et la société civile. Mais à part cette initiative, la diplomatie française est toujours loin d'une approche de co-construction. A ce titre, l'exemple du troisième plan national d'action (PNA) sur Femmes, Paix et Sécurité est frappant. Malgré un texte soulignant que « l'expertise de la société civile française et des pays prioritaires du PNA est indispensable pour la réalisation de ces objectifs¹⁰⁹ », la société civile n'a pas été associée à son développement. Pour ce qui concerne le plus haut niveau politique, les organisations de la société civile ont pu rencontrer le Président lors d'évènements organisés souvent la veille de sommets tels que le G7 et le FGE, moments peu propices à un véritable dialogue et une prise en compte des recommandations portées.

**TROISIÈME PLAN NATIONAL
D'ACTION (PNA) SUR FEMMES,
PAIX ET SÉCURITÉ : MALGRÉ UN
TEXTE SOULIGNANT SON
IMPORTANCE, LA SOCIÉTÉ CIVILE
N'A PAS ÉTÉ ASSOCIÉE À SON
DÉVELOPPEMENT**



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jean-Yves Le Drian,

Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères

Colloque du Haut conseil à l'égalité

**« Pour une Europe féministe : Quels enjeux à l'heure de
la Présidence française de l'Union européenne ? »**

A Paris, le mercredi 2 mars 2022

Seul le prononcé fait foi

Madame la Ministre, chère **Elizabeth Moreno**,

Madame la Présidente du Haut conseil à l'égalité, chère **Sylvie Pierre-Brossolette**,

Mesdames et Messieurs,

Avant toute chose, je veux saluer la bravoure et la détermination des femmes d'Ukraine qui résistent. Je veux, avec vous, avoir une pensée pour celles qui vivent aujourd'hui dans la **peur**, au milieu des bombardements. Et je veux dire à celles que la guerre de Poutine a jetées sur les routes de **l'exode** que la France et l'Europe ne les abandonneront pas. Nous serons à leurs côtés, prêts à les aider, attentifs à leurs besoins spécifiques.

Nous savons que, **dans toutes les guerres, des menaces particulières pèsent sur la vie, sur l'intégrité physique et sur les droits des femmes et des filles.** Comme nous savons – *parce que l'histoire nous l'apprend, parce que notre présent nous le confirme* – que **les dérives autoritaires n'épargnent jamais le corps des femmes et les libertés des femmes.** Je veux donc également dire **notre soutien aux militantes** qui, en Russie et ailleurs dans le monde, se battent, elles aussi, avec beaucoup de courage.

Les droits des femmes et des filles sont l'un des piliers du modèle d'égalité et de liberté qui est le cœur même du projet européen. Notre Europe est donc fondamentalement et résolument féministe.

Mais, attention !

- Dire cela, ce n'est pas dire que nous sommes arrivés au bout du chemin.
- Au contraire : c'est rappeler **une exigence européenne.**

Cette exigence, elle vaut d'abord au sein même de notre Union.

Une exigence pour notre Union, d'abord, parce que beaucoup reste à accomplir – et nous en sommes conscients – pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans tous les domaines de la vie européenne.

C'est l'une des priorités de l'actuelle présidence française du Conseil de l'Union européenne, à la faveur de laquelle **nous nous employons à faire avancer les discussions et le travail législatif sur un certain nombre de questions essentielles.**

- En particulier la question de la **transparence salariale**, pour mettre un terme aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, que rien ne saurait justifier.
- Et la question de **la présence des femmes dans les conseils d'administration** des grandes entreprises européennes.

Une exigence pour notre Union, ensuite, parce que les droits des femmes ne sont jamais acquis.

Je pense, en particulier, au **droit à l'avortement** qui fait aujourd'hui l'objet de remises en cause inadmissibles partout dans le monde et jusqu'en Europe. C'est pourquoi nous voulons l'ancrer dans la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*. Car, oui, **c'est de toute évidence un droit fondamental pour les femmes !** Et il est temps que notre Europe le reconnaisse explicitement.

L'exigence féministe vaut aussi pour la *géopolitique européenne* que nous devons porter dans le monde d'aujourd'hui afin de tracer, avec nos partenaires des Etats et des sociétés civiles de tous les continents, *un nouvel humanisme concret*, en prise avec les défis du XXI^e siècle.

- A la fois parce que **l'égalité de genre est un défi à part entière.**
- Et parce qu'elle est, aussi, **un formidable levier pour répondre à beaucoup d'autres défis** : le défi de l'éducation, le défi démographique, le défi de l'emploi ou encore les défis de la santé mondiale.

Pour cette double raison, au XXI^e siècle, ***l'humanisme est nécessairement un féminisme !***

Voilà pourquoi l'Europe doit tracer la voie d'une diplomatie féministe.

Tracer la voie d'une diplomatie féministe, c'est tracer **une voie de progrès** dans un monde menacé par de terribles régressions. Je le dis avec une pensée particulière pour **les femmes et les filles d'Afghanistan**, dont nous continuerons à défendre les droits face au nouveau pouvoir taliban, en mobilisant tous nos leviers et en usant de tous nos moyens de pression.

C'est **tracer une voie de stabilité**, en apportant des réponses en profondeur aux fragilités qui minent les sociétés du Sud.

Et c'est – tout simplement – prendre au mot **l'universalité des droits humains**, qui est aujourd'hui au centre des **nouvelles batailles de l'influence et des valeurs**.

Cette voie, la France, comme plusieurs de ses partenaires européens – chère Ann Linde, Madame la Ministre – a commencé à la tracer depuis 2017. Avec le soutien du *Haut Conseil à l'égalité*, qui nous a apporté des recommandations précieuses.

Sur tous les continents, nous soutenons les militantes qui défendent les droits des femmes et des filles, notamment à travers un *Fonds de soutien aux organisations féministes* doté de 120 millions d'euros.

En 2019, alors que la France présidait le G7, nous avons lancé avec nos partenaires deux grandes initiatives féministes.

- **L'initiative AFAWA**, pour soutenir les femmes entrepreneures en Afrique.
- Et le ***Fonds mondial pour les survivantes de violences sexuelles liées aux conflits***, porté par les deux prix Nobel de la paix 2018 : le Dr Mukwege et Nadia Murad.

Cet été, sous l'égide d'ONU-Femmes et avec le Mexique, nous avons organisé – chère Delphine O – le *Forum Génération égalité de Paris*.

- C'était le premier rendez-vous du **nouveau multilatéralisme féministe** dont notre XXI^e siècle a besoin.
- Il a permis de mobiliser **40 milliards d'euros** pour financer des projets concrets au cours des cinq prochaines années.

- A cette occasion, la France s'est engagée à **consacrer une enveloppe de 400 M€ à la question de la santé des femmes et de l'accès aux droits et santé sexuels et reproductifs.**

La diplomatie féministe de la France, c'est aussi notre politique de développement solidaire, à laquelle nous avons donné un nouvel élan.

- D'ici 2025, 75% de notre APD intégrera les enjeux de genre.
- 20% y sera directement consacré.

Autre combat emblématique pour notre diplomatie féministe: le combat pour l'universalisation de la *Convention d'Istanbul*, qui est l'instrument international juridiquement contraignant le plus abouti en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et la violence domestique – un fléau qui s'est malheureusement aggravé durant la crise pandémique. Il s'agit d'un **texte fondamental**, que nous incitons tous nos partenaires à signer et ratifier, qu'ils appartiennent ou non au *Conseil de l'Europe*.

Et, bien sûr, notre diplomatie féministe suppose, au sein même de notre Ministère, un effort vers l'égalité professionnelle.

- Qu'il s'agisse de **lutter contre toutes les formes de harcèlement et de discrimination sexistes ou sexuels.**
- Ou de **renforcer la parité** dans les nominations aux postes à responsabilité.
 - A ce propos, je suis fier de pouvoir dire qu'au 1^{er} janvier 2022, **50% de nos chefs de poste dans l'Union européenne sont des ambassadrices.**
 - Et de rappeler que nous visons **40% de femmes ambassadrices et consules générales** à l'échelle mondiale pour 2025.

Je suis personnellement engagé sur ces questions très importantes depuis 2017.

Cette voie de diplomatie féministe, nous devons désormais l'approfondir ensemble, entre Européens.

J'y insiste : c'est, à mes yeux, **un enjeu majeur de la géopolitique européenne que nous devons nous employer à bâtir collectivement** – à 27 et en étant toujours à l'écoute des féministes européennes et des autres continents.

Je suis convaincu que les discussions que vous avez eues cette après-midi, et dont mes collaborateurs vont me rendre compte, ont contribué très utilement à cette réflexion absolument indispensable !

- Je remercie donc le *Haut conseil à l'égalité* – chère Sylvie Pierre-Brossolette – d'avoir pris l'initiative de cette rencontre.
- Et je vous remercie toutes et tous d'y avoir participé !